



# Synthèse Dossier de Diagnostic Technique

Réf. : DIA-SRD01-2109-003

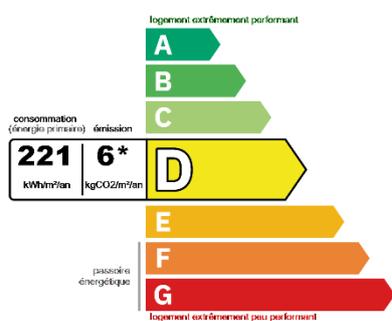


**Propriétaire :** Monsieur, Madame David GOSLING  
**Adresse du bien :** 3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON  
**Nature du bien :** Maison individuelle  
**Localisation du bien :** Sans objet  
**Numéro de lot :** Sans objet  
**Date du permis de construire :** Avant 1949  
**Date limite de validité :** 02/03/2022  
**Référence client :**

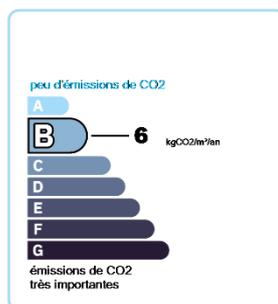
## DPE

Date limite de validité : 02/09/2031

### Consommation énergétique



### Emission de gaz à effet de serre



## Amiante

Validité illimitée (sauf travaux)

Présence d'amiante : Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante.

## Termites

Date limite de validité : 02/03/2022

Absence de termites : L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.



## Plomb

Validité illimitée [sauf travaux]

Absence :

Absence totale de revêtements contenant du plomb.

Bâti : Absence de situation(s) de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

## Installation Electrique

Date limite de validité : 02/09/2024

L'installation d'électricité comporte une ou des anomalies pour laquelle ou lesquelles il est vivement recommandé d'agir afin d'éliminer les dangers qu'elle(s) représente(nt). Nous vous conseillons de lever ces anomalies dans les meilleurs délais par un installateur électricien qualifié. Les anomalies constatées concernent :

- le dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- la liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- des matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions / Protection mécanique des conducteurs.
- des matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

Des remarques concernant les installations particulières ont été émises, concernant :

- la piscine privée, ou le bassin de fontaine.

Des informations complémentaires sont données, concernant :

- les socles de prises de courant, dispositifs de courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

L'installation intérieure d'électricité était alimentée lors du diagnostic, les vérifications de fonctionnement des dispositifs de protection à courant différentiel-résiduel ont pu être effectuées.

## ERP

Date limite de validité : 02/03/2022

Risque sismique : Zone Modérée

Risque radon : Faible

INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES :

Zonage du retrait-gonflement des argiles : Aléa Moyen (2)

Cette fiche de synthèse reprend les conclusions des différents diagnostics réalisés.

Elle est donnée à titre indicatif, seuls des rapports complets avec leurs annexes ont une valeur contractuelle.

\*pour le cas où il est indiqué validité illimitée d'un des diagnostics, un rapport n'est plus valide en cas : de travaux, de changement de réglementation, dans le cas de diagnostic amiante pour les parties concernant des obligations ou recommandations issues des grilles d'évaluation d'état de conservation des matériaux ou produits contenant de l'amiante ainsi que le contenu des dites grilles.



# Les intervenants du dossier

## > Propriétaire : Monsieur, Madame David GOSLING

3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON

## > Votre cabinet :

6 Rue Lucie Aubrac, 32000 AUCH

05 62 59 00 86      gers@diagamter.com

## > Technicien : Monsieur Eric MACK

05 62 59 00 86      eric.mack@diagamter.com



Monsieur Eric MACK  
Diagnosticteur certifié

**Synthèse dossier**  
Réf. : DIA-SRD01-2109-003



## Sommaire

Eléments de repérage	5
Rapport DPE	9
Rapport Amiante	36
Rapport Termites	48
Rapport Plomb	60
Rapport Electricité	78
Rapport ERP	91
Attestation d'assurance du dossier	101
Certificat de compétences du dossier	102
Attestation sur l'honneur DDT	103
Conditions particulières DDT	104

➤ **Éléments de repérage**

Descriptifs pièces et volumes

Désignation	Descriptif
<b>Rez de chaussée</b>	
(1) Entrée 1	Sol [Carrelage] Mur ABCDEF[Plâtre tapissé] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Carrelage] Porte A[Bois et vitrage Vernis] Porte DEF1F2[Bois peint]
(2) séjour salon	Sol [Carrelage] Mur ABCD[Plâtre tapissé] Mur ABCD[Plâtre peint] Mur C[pierre de parment] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Bois Peinture] Porte-Fenêtre ABD1D2[Alu Verre]
(3) veranda	Sol [Moquette collée] Mur AD[Ciment Peinture] Mur BC[ossature métallique] Plafond [Charpente métallique verre] Porte-Fenêtre BC1C2[Alu Verre]
(4) Cabinet de Toilette	Sol [Carrelage] Mur ABCD[Plâtre tapissé] Mur CD[ Faïence] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Carrelage] Porte AC[Bois peint] Fenêtre B[Bois et vitrage Vernis]
(5) wc	Sol [Carrelage] Mur ABCD[ Faïence] Mur ABCD[Plâtre tapissé] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Carrelage] Porte A[Bois peint] Fenêtre C[Bois et vitrage Vernis]
(6) pièce 1	Sol [Dalles de Terre cuite] Sol [Carrelage] Mur ABCDEF[Plâtre peint] Mur DE[Ciment] Plafond [Plâtre peint] Plafond [Poutres bois] Plinthes [Bois Vernis] Plinthes [Carrelage] Porte A[Bois peint] Porte-Fenêtre B[Bois et vitrage Vernis] Fenêtre B1B2[Bois et vitrage Peinture]
(7) chaufferie	Sol [Béton] Mur A[Plâtre peint] Mur BCD[Ciment Peinture] Plafond [Plâtre peint]
(8) pièce 2	Sol [Parquet flottant] Mur ABD[Plâtre peint] Mur C[plaques de BA 13 Peinture] Plafond [Plâtre peint] Porte C[Bois peint] Fenêtre B[Bois et vitrage Peinture]
(9) Dégagement 1	Sol [Carrelage] Mur ABCDEF[Plâtre peint] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Bois Vernis] Porte AD[Bois peint] Fenêtre B[Bois et vitrage Peinture]
(10) Dégagement 2	Sol [Parquet flottant] Mur ABCDEFG[Plâtre peint] Mur H[plaques de BA 13 Peinture] Plafond [Plâtre peint] Porte A[Bois peint] Porte D[Bois et vitrage Vernis]
(11) Séjour cuisine	Sol [Parquet flottant] Mur ABCD[Plâtre Toile de verre peinte] Mur BC[ Faïence] Plafond [Plâtre peint] Coffrage [Plâtre Peinture] Plinthes [Bois Vernis] Porte A[Bois et vitrage Vernis] Fenêtre C1C2[Bois et vitrage Vernis] Volet C1C2[Bois peint]
(12) Couloir	Sol [Parquet flottant] Mur ABC[Plâtre Toile de verre peinte] Mur D[Ciment Toile de verre peinte] Plafond [Plâtre peint] Coffrage [Plâtre Peinture] Porte BC[Bois peint]
(13) Salle de bains 1	Sol [Carrelage] Mur ABCD[ Faïence] Mur ABCD[Plâtre peint] Plafond [Plâtre peint] Porte A[Bois peint] Fenêtre C[Bois et vitrage Vernis] Volet C[Bois peint]
(14) Chambre 1	Sol [Parquet] Mur ABCD[Plâtre peint] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Bois Vernis] Porte A[Bois peint] Fenêtre B[Bois et vitrage Vernis] Volet B[Bois peint]
(15) réserve	Sol [Carrelage] Mur ABCD[Plâtre peint] Plafond [Plâtre peint] Porte C[Bois peint]
(16) Cuisine	Sol [Carrelage] Mur ABCDEF[Plâtre peint] Mur CD[ Faïence] Plafond [Plâtre peint] Plinthes [Carrelage] Porte AB[Bois peint] Fenêtre E[Bois et vitrage Peinture] Porte-Fenêtre F[Bois et vitrage Vernis]

[17] Salle de bains 2	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Mur ABC( Faïence) Plafond (Plâtre peint) Porte A(Bois peint)
[18] Salle à manger	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plancher bois) Plinthes (Carrelage) Fenêtre B(Bois et vitrage Peinture)
[19] Entrée 2	Sol (Carrelage) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plancher bois Peinture) Plinthes (Carrelage) Porte B(Bois et vitrage) Porte CD(Bois Vernis)
[20] placard sous escalier	Sol (Béton) Mur AEF(Bois) Mur BCD(Plâtre peint) Plafond (Plancher bois) Porte A(Bois et vitrage Vernis)
[21] Salon	Sol (Dalles de Terre cuite) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Mur D(Parpaings) Plafond (Plancher bois) Plinthes (Bois Vernis) Porte A(Bois) Fenêtre B(Bois et vitrage Peinture) Porte de placard B1B2(Bois Vernis)
[22] terrasse couverte	Sol (dallage) Mur AB(Ciment Peinture) Mur CD(ossature bois) Plafond (Charpente bois Tuiles) Plafond ( tuiles de verre)
<b>cage d'escalier</b>	
[23] escalier gauche	Marches (Bois) Limon (Bois) Balustres (Bois) Main courante (Bois) Mur D(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint)
[24] 1/2 palier	Sol (Plancher bois) Mur BCD(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Vernis) Porte C(Bois peint)
[25] Débarras	Sol (Béton) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(Bois et vitrage Peinture)
<b>1er étage</b>	
[26] Palier 1	Sol (Parquet) Garde corps A(Bois) Mur BCDEF(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Vernis) Porte BCE(Bois peint) Fenêtre C(Bois et vitrage Peinture)
[27] Chambre 2	Sol (Parquet) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Vernis) Porte A1A2(Bois peint) Porte-Fenêtre BC1C2(PVC Verre) Volet BC1C2(PVC)
[28] Balcon	Sol (Béton peint) Mur A(Ciment Peinture) Garde corps BCD(Bois)
[29] Salle de bains 3	Sol (Dalles plastiques) Mur ABCDEF( Faïence) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (PVC) Porte A(Bois peint) Fenêtre C(Bois et vitrage Peinture)
[30] salle d'eau 1	Sol (Carrelage) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Mur CDE( Faïence) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Carrelage) Porte A(Bois peint) Fenêtre E(Bois et vitrage Peinture) Volet E(Bois peint)
[31] Chambre 3	Sol (Parquet) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Mur ABCD(Plâtre peint) Plafond (Lambris Bois Vernis) Coffrage (Bois Vernis) Plinthes (Bois Vernis) Porte AC(Bois peint) Porte B(Bois Vernis) Fenêtre D(Bois et vitrage Vernis)
[32] grenier 1	Sol (Plancher bois) Mur (ossature bois torchis) Mur (Briques) Mur (Parpaings) Plafond (Charpente bois Tuiles) Porte (Bois)
[33] Palier 2	Sol (Plancher bois) Mur ACD(Plâtre peint) Garde corps B(Bois) Plafond (Plancher bois) Plinthes (Bois Vernis) Porte AC(Bois peint) Fenêtre D(Bois et vitrage Peinture)
[34] Chambre 4	Sol (Parquet flottant) Mur ABCDEF(Plâtre peint) Plafond (Plancher bois Peinture) Plinthes (Bois Peinture) Porte AE(Bois peint) Fenêtre F(Bois et vitrage Peinture) Porte de placard D(Bois Peinture)
[35] salle d'eau 2	Sol (Parquet flottant) Mur ABCD(Plâtre peint) Mur BCD( Faïence) Plafond (Plancher bois Peinture)
[36] Chambre 5	Sol (Plancher bois) Mur ABCD(Plâtre tapissé) Plafond (Plâtre peint) Plinthes (Bois Peinture) Porte AB(Bois peint) Fenêtre C(Bois et vitrage Peinture)
[37] dressing	Sol (Plancher bois) Mur AC(Briques) Mur BD(Parpaings) Plafond (Lambris Bois) Porte A(Bois peint)
[38] grenier Est	Sol (Béton) Sol (Laine de verre) Mur (Ciment Peinture) Mur (Briques) Mur (ossature bois) Plafond (Charpente bois Tuiles) Fenêtre (Bois et vitrage Vernis)
[39] escalier principal	Marches (Bois) Contremarches (Bois) Balustres (Bois) Main courante (Bois) Mur B(Plâtre peint) Plafond (Plancher bois)
<b>combles</b>	
[40] Combles	Sol (Plancher bois) Sol (Laine de verre) Mur (Parpaings) Mur (ossature bois torchis) Plafond (Charpente bois Tuiles)

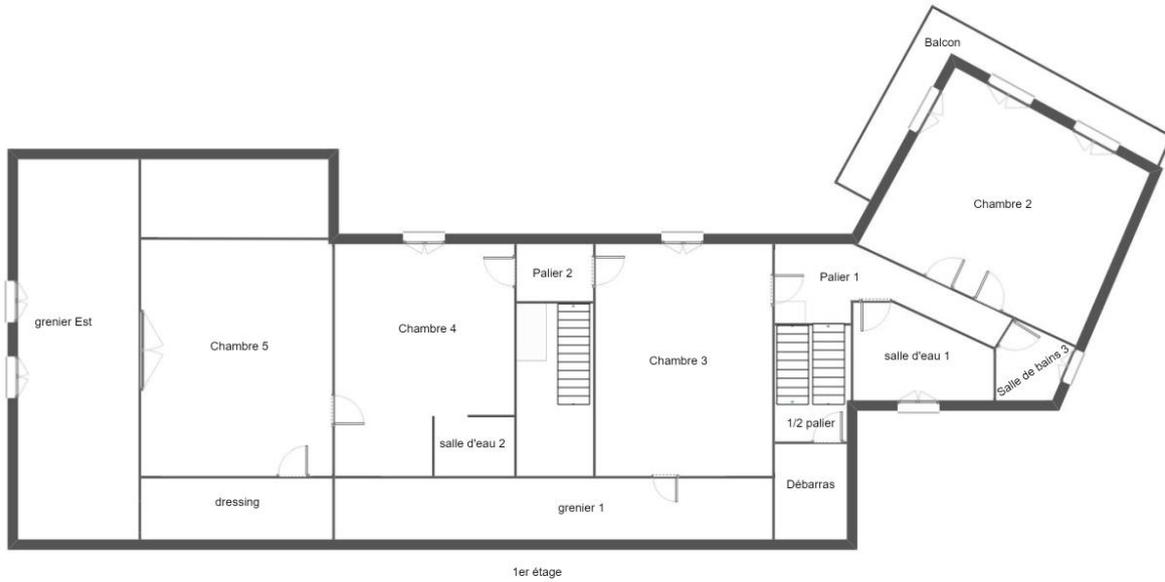
<b>Rez de chaussée</b>	
(41) escalier sous sol	Sol (N) Marches (Béton Peinture) Main courante (Bois Vernis) Mur ABD(Plâtre peint) Mur BD(Ciment Peinture) Plafond (Plancher bois Peinture) Porte A(Bois peint)
<b>Sous-sol</b>	
(42) Garage	Sol (Béton peint) Mur (Ciment Peinture) Mur (Lambris bois) Plafond (Béton Peinture) Porte (PVC Verre)
(43) Atelier garage	Sol (Béton) Mur (Ciment Peinture) Plafond (Béton Peinture) Porte (PVC Verre) Fenêtre (PVC Verre) porte de garage (Bois)
<b>Annexe</b>	
(44) Débaras jardin	Sol (Béton) Mur (Parpaings) Mur (Ciment Peinture) Plafond (Charpente bois Tuiles)
(45) local technique piscine	Sol (Béton) Mur (Béton) Plafond (hourdis béton)
<b>Extérieur</b>	
(46) façade	Mur (Ciment Peinture)

## Schéma de repérage

Le présent schéma de repérage est un schéma de circulation permettant de localiser les éléments repérés dans les différents rapports. Il est non coté et non contractuel.



Réf : DIA-SRDD1-2109-003	Titre		Planche de repérage technique
3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse



Réf : DIA-SRDD1-2109-003	Planche 1		Planche de repérage technique
3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse

# DPE diagnostic de performance énergétique (logement)

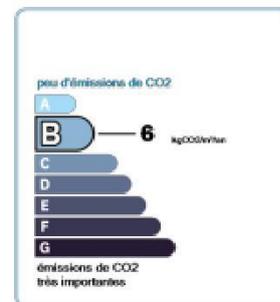
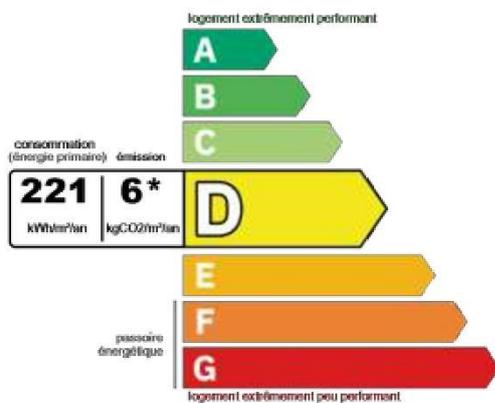
n° : 2165E0305041W  
établi le : 03/09/2021  
valable jusqu'au : 02/09/2031

Ce document vous permet de savoir si votre logement est économe en énergie et préserve le climat. Il vous donne également des pistes pour améliorer ses performances et réduire vos factures. Pour en savoir plus : [www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe](http://www.ecologie.gouv.fr/diagnostic-performance-energetique-dpe)

adresse : **3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON**  
type de bien : Maison individuelle  
année de construction : 1949  
surface habitable : **460,27 m<sup>2</sup>**  
propriétaire : GOSLING David  
adresse : 3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON

## Performance énergétique

\* Dont émissions de gaz à effet de serre.



Le niveau de consommation énergétique dépend de l'isolation du logement et de la performance des équipements. Pour l'améliorer, voir pages 5 à 6

Ce logement émet 3033 kg de CO<sub>2</sub> par an, soit l'équivalent de 15716 km parcourus en voiture. Le niveau d'émissions dépend principalement des types d'énergies utilisées (bois, électricité, gaz, fioul, etc.)

## Estimation des coûts annuels d'énergie du logement

Les coûts sont estimés en fonction des caractéristiques de votre logement et pour une utilisation standard sur 5 usages (chauffage, eau chaude sanitaire, climatisation, éclairage, auxiliaires) voir p.3 pour voir les détails par poste.



entre **3631 €** et **4913 €** par an

Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

Comment réduire ma facture d'énergie ? voir p.3

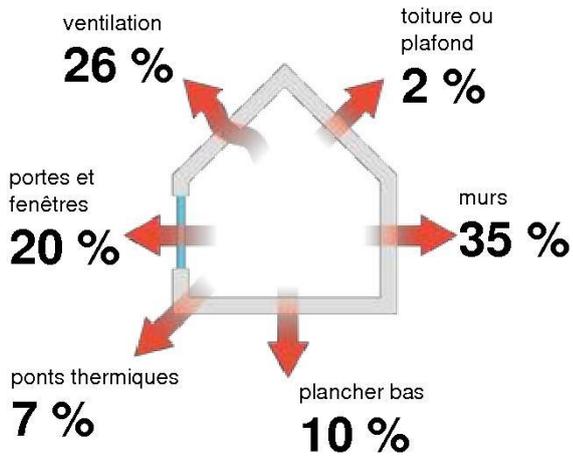
### Informations diagnostiqueur

**ACME EXPERTISES**  
6 rue Lucie Aubrac  
32000 AUCH  
diagnostiqueur :  
Lionel SORDES

tel : 05.62.59.00.86  
email : [gerson@diagamter.com](mailto:gerson@diagamter.com)  
n° de certification : CPDI3483  
organisme de certification : I.Cert



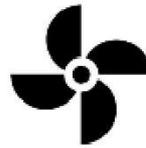
### Schéma des déperditions de chaleur



### Performance de l'isolation



### Système de ventilation en place



Ventilation par ouverture de fenêtres

### Confort d'été (hors climatisation)\*



Les caractéristiques de votre logement améliorant le confort d'été :



toiture isolée



logement traversant

Pour améliorer le confort d'été :



Equipez les fenêtr de votre logement de volets extérieurs ou brise-soleil

### Production d'énergies renouvelables

Ce logement n'est pas encore équipé de systèmes de production d'énergie renouvelable.

D'autres solutions d'énergies renouvelables existent :



panneaux thermiques



panneaux solaires



pompe à chaleur



géothermie



chauffe eau thermodynamique



système de chauffage au bois



réseau de chaleur vertueux

\*Le niveau de confort d'été présenté ici s'appuie uniquement sur les caractéristiques de votre logement (la localisation n'est pas prise en compte).

## Montants et consommations annuels d'énergie

usage		consommation d'énergie (en kWh énergie primaire)	frais annuels d'énergie (fourchette d'estimation*)	répartition des dépenses
chauffage	bois	84562 (84562 éf)	Entre 2 301€ et 3 113€	62%
eau chaude sanitaire	électrique	13855 (6024 éf)	Entre 1 072€ et 1 450€	30%
refroidissement				0%
éclairage	électrique	2 089 (908 éf)	Entre 162€ et 218€	5%
auxiliaires	électrique	1 257 (547 éf)	Entre 97€ et 131€	3%
<b>énergie totale pour les usages recensés</b>		<b>101 762 kWh</b> (92 040 kWh é.f.)	Entre 3 631€ et 4 913€ par an	

Pour rester dans cette fourchette d'estimation, voir les recommandations d'usage ci-dessous

Conventionnellement, ces chiffres sont donnés pour une température de chauffage de 19°C réduite à 16°C la nuit ou en cas d'absence du domicile, une climatisation réglée à 28°C (si présence de climatisation), et une consommation d'eau chaude de 261,91l par jour.

é.f. → énergie finale

\* Prix moyens des énergies indexés au 01/01/2021 (abonnements compris)

▲ Seules les consommations d'énergie nécessaires au chauffage, à la climatisation, à la production d'eau chaude sanitaire, à l'éclairage et aux auxiliaires (ventilateurs, pompes) sont prises en compte dans cette estimation. Les consommations liées aux autres usages (électroménager, appareils électroniques...) ne sont pas comptabilisées.

▲ Les factures réelles dépendront de nombreux facteurs : prix des énergies, météo de l'année (hiver froid ou doux...), nombre de personnes dans le logement et habitudes de vie, entretien des équipements..

## Recommandations d'usage pour votre logement

Quelques gestes simples pour maîtriser votre facture d'énergie :

**Température recommandée en hiver → 19°C**

Chauffer à 19°C plutôt que 21°C, c'est en moyenne -24,5% sur votre facture **soit -664 € par an**

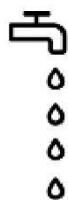
**astuces** (plus facile si le logement dispose de solutions de pilotage efficaces)

- Diminuez le chauffage quand vous n'êtes pas là.
- Chauffez les chambres à 17°C la nuit.

**Si climatisation, température recommandée en été → 28°C**

**astuces**

- Fermez les fenêtres et volets la journée quand il fait chaud.
- Aérez votre logement la nuit.

**Consommation recommandée → 261,91l /jour d'eau chaude à 40°C**

Estimation faite par rapport à la surface de votre logement (4-5 personnes). Une douche de 5 minutes = environ 40l.

108l consommés en moins par jour, c'est en moyenne -26% sur votre facture **soit -331 € par an**

**astuces**

- Installez des mousseurs d'eau sur les robinets et un pommeau à faible débit sur la douche.
- Réduisez la durée des douches.



En savoir plus sur les bons réflexes d'économie d'énergie : [www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie](http://www.faire.gouv.fr/reduire-ses-factures-energie)

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.

## Vue d'ensemble du logement

	description	isolation
 <b>murs</b>	<p>Mur Sud Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Nord Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Ouest Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Nord Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue) donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Nord Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Est Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Pans de bois avec remplissage tout venant donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Briques creuses donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Est Briques creuses donnant sur Comble, non isolé</p> <p>Mur Nord Briques creuses donnant sur Comble, non isolé</p> <p>Mur Nord Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Ouest Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p> <p>Mur Sud Blocs de béton creux donnant sur Extérieur, non isolé</p>	<p><b>insuffisante</b></p>
 <b>plancher bas</b>	<p>Plancher Dalle béton donnant sur Terre-plein, non isolé</p> <p>Plancher Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton donnant sur Local non chauffé, non isolé</p>	<p><b>insuffisante</b></p>
 <b>toiture / plafond</b>	<p>Plancher Bois sur solives bois donnant sur Combles perdus, isolé</p> <p>Plancher Dalle béton donnant sur Combles perdus, isolé</p>	<p><b>insuffisante</b></p>
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 12 mm)</p> <p>Portes-fenêtres coulissantes, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - double vitrage vertical (e = 12 mm)</p> <p>Portes-fenêtres sans ouverture possible, Menuiserie métallique à rupture de pont thermique - simple vitrage vertical</p> <p>Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 15 mm)</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Portes-fenêtres battantes sans soubassement, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 14 mm)</p> <p>Portes-fenêtres battantes avec soubassement, Menuiserie PVC - double vitrage vertical (e = 14 mm)</p> <p>Fenêtres battantes, Menuiserie Bois - simple vitrage vertical</p> <p>Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage</p> <p>Porte Bois Vitrée 30-60% simple vitrage</p>	<p><b>insuffisante</b></p>

## Vue d'ensemble des équipements

	description
 <b>chauffage</b>	<p>Chaudière bois Bois installée en 2020 sur Radiateur</p> <p>▲ Cheminée à foyer ouvert : son utilisation, même occasionnelle, est source de gaspillage énergétique et présente de forts impacts sur la qualité de l'air.</p>
 <b>eau chaude sanitaire</b>	<p>Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2016</p> <p>Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2017</p> <p>Chauffe-eau vertical Electrique installée en 2010</p>

Voir en annexe le descriptif détaillé du logement et de ses équipements.



**ventilation**

Ventilation par ouverture de fenêtres



**pilotage**

Chaudière bois :  
Radiateur : sans régulation pièce par pièce,

### Recommandations de gestion et d'entretien des équipements

Pour maîtriser vos consommations d'énergie, la bonne gestion et l'entretien régulier des équipements de votre logement sont essentiels.

## Recommandations d'amélioration de la performance



Des travaux peuvent vous permettre d'améliorer significativement l'efficacité énergétique de votre logement et ainsi de faire des économies d'énergie, d'améliorer son confort, de le valoriser et de le rendre plus écologique. Le pack ① de travaux vous permet de réaliser les travaux prioritaires, et le pack ② d'aller vers un logement très performant.



Si vous en avez la possibilité, il est plus efficace et rentable de procéder à une rénovation globale de votre logement (voir packs de travaux ① + ② ci-dessous). La rénovation performante par étapes est aussi une alternative possible (réalisation du pack ① avant le pack ②). Faites-vous accompagner par un professionnel compétent (bureau d'études, architecte, entreprise générale de travaux, groupement d'artisans...) pour préciser votre projet et coordonner vos travaux.

1

## Les travaux essentiels montant estimé : 19390,05 à 41344,8 €

lot	description	performance recommandée
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W
 toiture et combles	Isolation des combles : Isolation des combles Ménager impérativement une lame d'air de plus de 2 cm pour la ventilation de la charpente	R = 10 m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
 murs	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible.	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W

		Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	
	<b>murs</b>	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
	<b>murs</b>	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
	<b>murs</b>	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
	<b>murs</b>	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
	<b>murs</b>	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
	<b>murs</b>	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
	<b>murs</b>	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W
	<b>murs</b>	Isolation des murs par l'extérieur : Si un ravalement de façade est prévu, effectuer une isolation par l'extérieur avec des retours d'isolants au niveau des tableaux des baies quand cela est possible. Envisager prioritairement une isolation des murs par l'extérieur, elle permet de limiter les ponts thermiques. Mise en place d'un isolant avec une résistance de 6m <sup>2</sup> k/W Travaux pouvant nécessiter une autorisation d'urbanisme	R = 6 m <sup>2</sup> .K/W

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

 $U_w < 1,7W/m^2K$ 

Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

 $U_w < 1,7W/m^2K$ 

Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

 $U_w < 1,7W/m^2K$ 

Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

 $U_w < 1,7W/m^2K$ 

Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

 $U_w < 1,7W/m^2K$ 

Montant estimé par fenêtre  
Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air

**portes et fenêtres**

Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif :  
Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif.  
(Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un  $U_w \leq 1,3$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,3$  ou un  $U_w \leq 1,7$   $W/m^2.K$  et un facteur de transmission solaire  $Sw \geq 0,36$ .)

 $U_w < 1,7W/m^2K$ 

Montant estimé par fenêtre

 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p> <p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.)</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$
 <b>portes et fenêtres</b>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un</p>	$U_w < 1,7 \text{ W/m}^2.K$

	<p><math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	
 <p><b>portes et fenêtres</b></p>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7 \text{ W/m}^2.K</math></p>

2

**Les travaux à envisager** montant estimé : 3300 à 15650 €

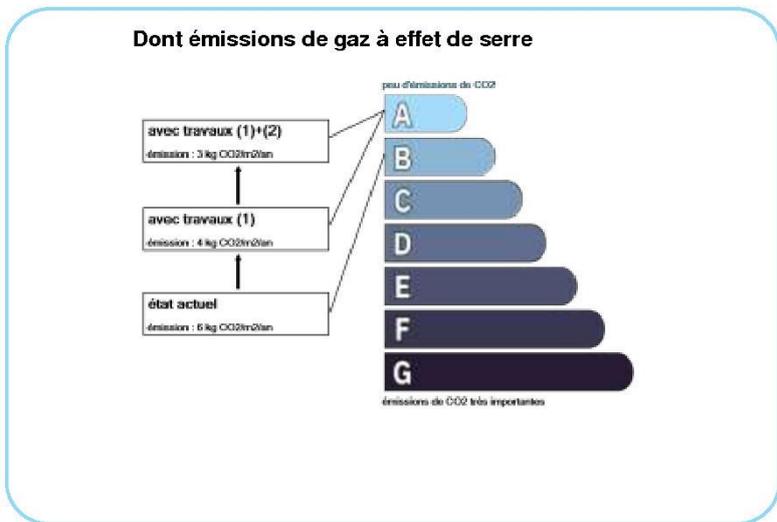
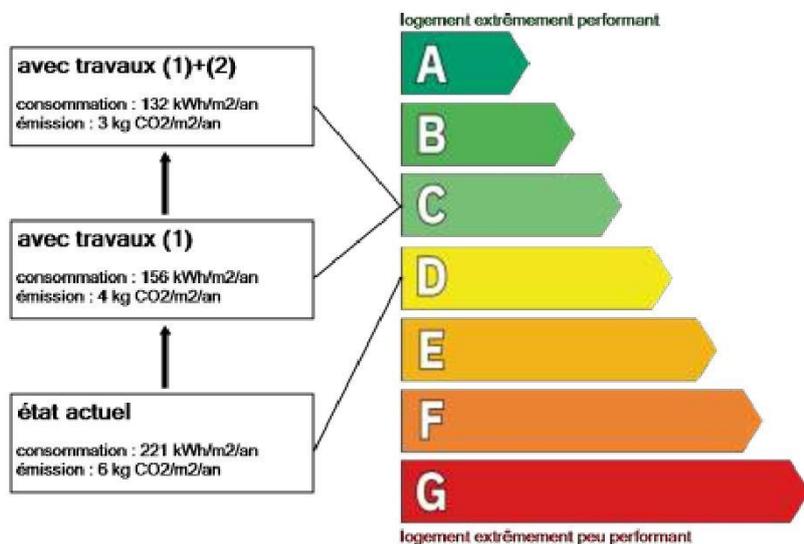
lot	description	performance recommandée
 <p><b>portes et fenêtres</b></p>	<p>Remplacement menuiserie et vitrage peu émissif : Remplacement des fenêtres et portes- fenêtres par des menuiseries avec double-vitrage peu émissif. (Pour bénéficier du crédit d'impôt pour dépenses d'équipement de l'habitation principale, choisir un <math>U_w \leq 1,3 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,3</math> ou un <math>U_w \leq 1,7 \text{ W/m}^2.K</math> et un facteur de transmission solaire <math>Sw \geq 0,36</math>.</p> <p>Montant estimé par fenêtre</p> <p>Lors du changement des fenêtres et s'il n'y a pas d'entrées d'air par ailleurs, prévoir des fenêtres avec des entrées d'air intégrées pour assurer le renouvellement de l'air</p>	<p><math>U_w &lt; 1,7 \text{ W/m}^2.K</math></p>
 <p><b>eau chaude sanitaire</b></p>	<p>Remplacement par un chauffe eau thermodynamique : Remplacement du chauffe-eau par un chauffe-eau thermodynamique</p>	

**Commentaire:**

Néant

Recommandations d'amélioration de la performance

Évolution de la performance après travaux



Préparez votre projet !

Contactez le conseiller FAIRE le plus proche de chez vous, pour des conseils gratuits et indépendants sur vos choix de travaux et d'artisans : [www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller](http://www.faire.gouv.fr/trouver-un-conseiller) ou 0808 800 700 (prix d'un appel local)

Vous pouvez bénéficier d'aides, de primes et de subventions pour vos travaux : [www.faire.gouv.fr/aides-de-financement](http://www.faire.gouv.fr/aides-de-financement)



Pour répondre à l'urgence climatique et environnementale, la France s'est fixée pour objectif d'ici 2050 de rénover l'ensemble des logements à un haut niveau de performance énergétique.

À court terme, la priorité est donnée à la suppression des énergies fortement émettrices de gaz à effet de serre (fioul, charbon) et à l'éradication des « passoires énergétiques » d'ici 2028.

## Fiche technique du logement

Cette fiche liste les caractéristiques techniques du bien diagnostiqué renseignées par le diagnostiqueur pour obtenir les résultats présentés dans ce document. En cas de problème, contactez la personne ayant réalisé ce document ou l'organisme certificateur qui l'a certifiée (diagnostiqueurs.din.developpement-durable.gouv.fr).

Référence du logiciel validé : **AnalysImmo DPE 2021 4.1.1**

Justificatifs fournis pour établir le DPE :

Référence du DPE : **2165E0305041W**

Invariant fiscal du logement :

Référence de la parcelle cadastrale : -

Méthode de calcul utilisée pour l'établissement du DPE : **3CL-DPE 2021**

Date de visite du bien : **03/09/2021**

### Explications personnalisées sur les éléments pouvant amener à des différences entre les consommations estimées et les consommations réelles :

Néant

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée
<b>Département</b>		65 - Hautes Pyrénées
<b>Altitude</b>	 donnée en ligne	265
<b>Type de bien</b>	 observée ou mesurée	Maison Individuelle
<b>Année de construction</b>	 valeur estimée	1949
<b>Surface habitable du logement</b>	 observée ou mesurée	460,27
<b>Nombre de niveaux du logement</b>	 observée ou mesurée	2
<b>Hauteur moyenne sous plafond</b>	 observée ou mesurée	2,5

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
<b>Mur 1</b>	Surface	 observée ou mesurée	26,23 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	80 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 2</b>	Surface	 observée ou mesurée	11,38 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 3</b>	Surface	 observée ou mesurée	6,1 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Mur 4	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Surface	 observée ou mesurée	20,62 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 5	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Surface	 observée ou mesurée	5,27 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 6	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Surface	 observée ou mesurée	7 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 7	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Surface	 observée ou mesurée	17,49 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pisé ou béton de terre stabilisé (à partir d'argile crue)
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	40 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 8	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Surface	 observée ou mesurée	20,72 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 9	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Surface	 observée ou mesurée	22,44 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
Mur 10	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
Mur 10	Surface	 observée ou mesurée	18,28 m <sup>2</sup>

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Épaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 11</b>	Surface	 observée ou mesurée	33,71 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Pans de bois avec remplissage tout venant
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 12</b>	Surface	 observée ou mesurée	7,15 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Épaisseur mur	 observée ou mesurée	15 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
<b>Mur 13</b>	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Surface	 observée ou mesurée	13,75 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Épaisseur mur	 observée ou mesurée	15 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Comble fortement ventilé
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	137,5 m <sup>2</sup>
<b>Mur 14</b>	Surface Aue	 observée ou mesurée	94,21 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Surface	 observée ou mesurée	48,5 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Briques creuses
	Épaisseur mur	 observée ou mesurée	15 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Comble fortement ventilé
<b>Mur 15</b>	Surface Aiu	 observée ou mesurée	48,5 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	63,4 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Surface	 observée ou mesurée	20,4 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
<b>Mur 16</b>	Surface	 observée ou mesurée	17,81 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
<b>Mur 17</b>	Surface	 observée ou mesurée	10,31 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
<b>Mur 18</b>	Surface	 observée ou mesurée	13,82 m <sup>2</sup>
	Matériau mur	 observée ou mesurée	Blocs de béton creux
	Epaisseur mur	 observée ou mesurée	23 cm
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Non
	Bâtiment construit en matériaux anciens	 observée ou mesurée	Non
<b>Plafond 1</b>	Surface	 observée ou mesurée	87,06 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Bois sur solives bois
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
	Surface Aiu	 observée ou mesurée	87,06 m <sup>2</sup>
	Surface Aue	 observée ou mesurée	100 m <sup>2</sup>
<b>Plafond 2</b>	Etat isolation des parois du local non chauffé	 document fourni	Non
	Surface	 observée ou mesurée	74,41 m <sup>2</sup>
	Type	 observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	 observée ou mesurée	Oui
	Epaisseur isolant	 document fourni	15 cm
	Inertie	 observée ou mesurée	Légère
	Type de local non chauffé adjacent	 observée ou mesurée	Combles perdus
Surface Aiu	 observée ou mesurée	74,06 m <sup>2</sup>	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Plancher 1	Surface Aue	observée ou mesurée	88 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	document fourni	Non
Plancher 1	Surface	observée ou mesurée	247 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Dalle béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Périmètre plancher déperditif sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	65,1 m
	Surface plancher sur terre-plein, vide sanitaire ou sous-sol non chauffé	observée ou mesurée	247 m <sup>2</sup>
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Terre-plein
Plancher 2	Surface	observée ou mesurée	51 m <sup>2</sup>
	Type de plancher bas	observée ou mesurée	Entrevous, terre-cuite, poutrelles béton
	Isolation : oui / non / inconnue	observée ou mesurée	Non
	Inertie	observée ou mesurée	Légère
	Type d'adjacence	observée ou mesurée	Garage
	Surface Aiu	observée ou mesurée	51 m <sup>2</sup>
Fenêtre 1	Surface Aue	observée ou mesurée	65 m <sup>2</sup>
	Etat isolation des parois du local non chauffé	document fourni	Non
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,52 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Fenêtre 2	Surface de baies	observée ou mesurée
Type de vitrage		observée ou mesurée	Double vitrage vertical
Epaisseur lame air		observée ou mesurée	12 mm
Présence couche peu émissive		observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage		observée ou mesurée	Argon ou Krypton
Double fenêtre		observée ou mesurée	Non
Inclinaison vitrage		observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
Type menuiserie		observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 3	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Surface de baies	observée ou mesurée	10,9 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	12 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres coulissantes
	Type volets	observée ou mesurée	Fermeture sans ajours en position déployée, volets roulants Alu
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
Fenêtre 4	Surface de baies	observée ou mesurée	2,99 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie métallique à rupture de pont thermique
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres sans ouverture possible
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,99 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	observée ou mesurée	15 mm
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Argon ou Krypton	
Double fenêtre	observée ou mesurée	Non	
Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )	
Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie PVC	
Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur	
Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement	
Type volets	observée ou mesurée	Sans	
Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 6	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,9 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
Fenêtre 7	Surface de baies	 observée ou mesurée	12,15 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord	
Fenêtre 8	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,71 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord	
Fenêtre 9	Surface de baies	 observée ou mesurée	3,9 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Sans
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Nord
<b>Fenêtre 10</b>	Surface de baies	observée ou mesurée	7,56 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$ )
<b>Fenêtre 11</b>	Orientation des baies	observée ou mesurée	Est
	Surface de baies	observée ou mesurée	2,32 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	observée ou mesurée	Fenêtres battantes
<b>Fenêtre 12</b>	Type volets	observée ou mesurée	Persienne coulissante et volet battant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 22\text{mm}$ )
	Orientation des baies	observée ou mesurée	Sud
	Surface de baies	observée ou mesurée	3,15 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	observée ou mesurée	Nu intérieur
Type ouverture	observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes sans soubassement	
Type volets	observée ou mesurée	Sans	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
Fenêtre 13	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,54 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Fenêtre 14	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Sud
	Surface de baies	 observée ou mesurée	2,1 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Fenêtre 15	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Nord
	Surface de baies	 observée ou mesurée	1,31 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	 observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	 observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	 observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	 observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	 observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	 observée ou mesurée	Sans
Fenêtre 16	Orientation des baies	 observée ou mesurée	Ouest
	Surface de baies	 observée ou mesurée	6,44 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	 observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	 observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	 observée ou mesurée	Non

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$ )
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud
Fenêtre 17	Surface de baies	☺ observée ou mesurée	3,22 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Double vitrage vertical
	Epaisseur lame air	☺ observée ou mesurée	14 mm
	Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Argon ou Krypton
	Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie PVC
	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Portes-fenêtres battantes avec soubassement
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Volet roulant PVC ou bois (épaisseur tablier $\leq 12\text{mm}$ )
	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud
Fenêtre 18	Surface de baies	☺ observée ou mesurée	0,84 m <sup>2</sup>
	Type de vitrage	☺ observée ou mesurée	Simple vitrage vertical
	Présence couche peu émissive	☺ observée ou mesurée	Non
	Gaz de remplissage	☺ observée ou mesurée	Air
	Double fenêtre	☺ observée ou mesurée	Non
	Inclinaison vitrage	☺ observée ou mesurée	Verticale (Inclinaison $\geq 75^\circ$ )
	Type menuiserie	☺ observée ou mesurée	Menuiserie Bois
	Positionnement de la menuiserie	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type ouverture	☺ observée ou mesurée	Fenêtres battantes
	Type volets	☺ observée ou mesurée	Sans
Porte 1	Orientation des baies	☺ observée ou mesurée	Sud
	Type de menuiserie	☺ observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	☺ observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
Porte 2	Surface	☺ observée ou mesurée	3,5 m <sup>2</sup>
	Type de menuiserie	☺ observée ou mesurée	Bois
	Type de porte	☺ observée ou mesurée	Vitrée 30-60% simple vitrage
	Surface	☺ observée ou mesurée	3,25 m <sup>2</sup>
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 1</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	11,5 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 2</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	4,5 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 3</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	2,35 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 4</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	8,25 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 5</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	1,9 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 6</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	2,8 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
<b>Linéaire Plancher 1 Mur 7</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	13,2 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
<b>Linéaire Plancher 2 Mur 8</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	9,85 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
<b>Linéaire Plancher 2 Mur 9</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	12 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher bas - Mur
<b>Linéaire Plancher 2 Mur 10</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	8,1 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
<b>Linéaire Plafond 2 Mur 15</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	9 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
<b>Linéaire Plafond 2 Mur 16</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	7,65 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
<b>Linéaire Plafond 2 Mur 17</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	6,7 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Plancher haut - Mur
<b>Linéaire Plafond 2 Mur 18</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	7,15 m
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 1 Mur 1</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	9,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☺ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☺ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 2 Mur 2</b>	Longueur du pont thermique	☺ observée ou mesurée	10,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	☺ observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	☺ observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	☺ observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	☺ observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre 3 Mur 3</b>	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	13,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 4 Mur 5</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	7,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 5 Mur 5</b>	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	7,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
<b>Linéaire Fenêtre 6 Mur 7</b>	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	11,2 m
<b>Linéaire Fenêtre 7 Mur 7</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
<b>Linéaire Fenêtre 8 Mur 7</b>	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	20,7 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
<b>Linéaire Fenêtre 9 Mur 8</b>	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	5,6 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 9</b>	Position menuiseries	observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	11,2 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 9</b>	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	observée ou mesurée	22 m
<b>Linéaire Fenêtre 10 Mur 9</b>	Largeur du dormant menuiserie Lp	observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	observée ou mesurée	Non
	Type de pont thermique	observée ou mesurée	Menuiseries - Mur

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
<b>Linéaire Fenêtre 11 Mur 10</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,1 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 12 Mur 10</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 14 Mur 15</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	5,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 15 Mur 16</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	0 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 16 Mur 17</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	14,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 17 Mur 18</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	7,4 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Fenêtre 18 Mur 18</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	3,8 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	Non
<b>Linéaire Porte 1 Mur 1</b>	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,4 m

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée	origine de la donnée		valeur renseignée
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	10 cm
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur
Linéaire Porte 2 Mur 1	Type de pont thermique	 observée ou mesurée	Menuiseries - Mur
	Longueur du pont thermique	 observée ou mesurée	6,3 m
	Largeur du dormant menuiserie Lp	 observée ou mesurée	5 cm
	Retour isolation autour menuiserie	 observée ou mesurée	10 cm
	Position menuiseries	 observée ou mesurée	Nu intérieur

## Fiche technique du logement (suite)

	donnée d'entrée	origine de la donnée	valeur renseignée	
Chaudière bois	Type d'installation de chauffage	observée ou mesurée	Installation de chauffage sans solaire	
	Type générateur	observée ou mesurée	Chaudière bois	
	Surface chauffée	observée ou mesurée	460,27 m <sup>2</sup>	
	Année d'installation	observée ou mesurée	2020	
	Energie utilisée	observée ou mesurée	Bois et Bois	
	Type de combustible bois	observée ou mesurée	Bûches	
	Présence d'une ventouse	observée ou mesurée	Non	
	Pn	document fourni	40 kW	
	Présence d'une veilleuse	observée ou mesurée	Non	
	Type émetteur	observée ou mesurée	Radiateur	
	Surface chauffée par émetteur	observée ou mesurée	460,27 m <sup>2</sup>	
	Type de chauffage	observée ou mesurée	Central	
	Equipement d'intermittence	observée ou mesurée	Absent	
	Présence de comptage	observée ou mesurée	Non	
	équipements	Chauffe-eau vertical	Type générateur	observée ou mesurée
Année installation			observée ou mesurée	2016
Energie utilisée			observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS			observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution			observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës			observée ou mesurée	Non
Production en volume habitable			observée ou mesurée	Oui
Volume de stockage			observée ou mesurée	200 L
Type de ballon			observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Catégorie de ballon			observée ou mesurée	C ou 3 étoiles
Type générateur			observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
Année installation			observée ou mesurée	2017
Energie utilisée			observée ou mesurée	Electricité
Type production ECS			observée ou mesurée	Individuel
Isolation du réseau de distribution			observée ou mesurée	Non
Pièces alimentées contiguës		observée ou mesurée	Non	
Production en volume habitable		observée ou mesurée	Oui	
Volume de stockage		observée ou mesurée	100 L	
Type de ballon		observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical	
Catégorie de ballon		observée ou mesurée	Autres ou inconnue	
Type générateur		observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical	
Année installation		observée ou mesurée	2010	
Energie utilisée		observée ou mesurée	Electricité	
Type production ECS		observée ou mesurée	Individuel	

## Fiche technique du logement (suite)

donnée d'entrée		origine de la donnée	valeur renseignée
	Isolation du réseau de distribution	 observée ou mesurée	Non
	Pièces alimentées contiguës	 observée ou mesurée	Non
	Production en volume habitable	 observée ou mesurée	Oui
	Volume de stockage	 observée ou mesurée	50 L
	Type de ballon	 observée ou mesurée	Chauffe-eau vertical
	Catégorie de ballon	 observée ou mesurée	Autres ou inconnue
	Type de ventilation	 observée ou mesurée	Ventilation par ouverture de fenêtres
<b>Ventilation</b>	Année installation	 document fourni	1949
	Plusieurs façades exposées	 observée ou mesurée	Non



## Rapport de mission de repérage des matériaux et produit contenant de l'amiante pour l'établissement du constat établi à l'occasion de la vente d'un immeuble bâti

L'objet de la mission est de réaliser le repérage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante, dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé aux articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du Code de la Santé Publique. Cet état informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante **d'après les listes A et B** de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique ainsi que, le cas échéant, leur état de conservation.

Dans le cadre de la réalisation de **travaux** dans ou à proximité de cet immeuble concernant des matériaux ou produits qui ne sont pas présents dans les listes A et B, **le présent rapport peut ne pas être suffisant pour évaluer les risques liés à l'inhalation de fibres d'amiante et assurer la sécurité des travailleurs réalisant les travaux ainsi que celle du public aux abords du chantier.** Un repérage complémentaire avant travaux doit, le cas échéant, être effectué.

Dans le cadre de la **démolition** de cet immeuble, un **diagnostic réglementaire avant démolition** doit être réalisé (article R.1334-19 du Code de la Santé Publique).

### Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

### Propriétaire

Monsieur, Madame David GOSLING  
3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON

### Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON
Description sommaire	Maison individuelle
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Sans objet
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien non indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Fonction principale du bâtiment	Habitation

### Références de la mission

Commande effectuée le	03/09/2021
Visite réalisée le	03/09/2021 à 14:15
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Eric MACK. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : ICert Parc Edonia Bat G rue de la terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (Réf : CPDI 2810)
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2.000.000 € - Date de validité : 2021-12-31
Laboratoire accrédité [analyse]	EUROFINS Analyses pour le bâtiment Sud Ouest,
Pièces jointes	Attestation d'assurance, certificat de compétences
Contact sur place	Aucun contact sur place
Sous-traitance	Sans objet

Textes de références : Code de la Santé Publique ; décret du 3 juin 2011 ; Arrêtés du 12 décembre 2012 ; Arrêtés du 26 juin 2013.

## Conclusion(s) de la mission de repérage

### Présence d'Amiante

Dans le cadre de la mission décrite en tête de rapport :

Il a été repéré des matériaux et produits contenant de l'amiante. Il s'agit de :

- Zone homogène n°1 : Conduit en fibres-ciment : eaux usées, Conduits en toiture et façade. (Extérieur façade / Jugement personnel)
- Zone homogène n°2 : Conduit en fibres-ciment : eaux usées, Conduits en toiture et façade. (Extérieur façade / Jugement personnel)

Nous vous recommandons de faire réaliser une évaluation périodique, car le/les type(s) de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

Fait à AUCH, le 03/09/2021

Monsieur Eric MACK  
Diagnostiqueur certifié



## Sommaire

- 1 Donneur d'ordre
- 2 Propriétaire
- 3 Identification du bien immobilier et de ses annexes
- 4 Références de la mission
- 5 Conclusion(s) de la mission de repérage
- 6 Sommaire
- 7 Documents et informations disponibles
- 8 Préparation de la mission de repérage
- 9 Programme de repérage
- 10 Rapports précédemment réalisés
- 11 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A
- 12 Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B
- 13 Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage
- 14 Pièces ou locaux visités
- 15 Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités
- 16 Observations
- 17 Croquis permettant de localiser les prélèvements et matériaux ou produits contenant de l'amiante
- 18 Conditions particulières d'exécution
- 19 Evaluation des états de conservation
- 20 Eléments d'information
- 21 Attestation d'assurance
- 22 Attestation de compétences
- 23 Procès-verbaux d'analyse
- 24 Procès-verbaux d'analyse antérieurs

## Documents et informations disponibles

Documents	Fournis	Références
Documents relatifs à la construction ou aux principaux travaux de rénovation de l'immeuble	Non fournis	Sans objet
Plans ou croquis du bâtiment	Plans non disponibles à la date de la visite.	Sans objet
Règles de sécurité	Sans objet	Sans objet

## Préparation de la mission de repérage

Documents	Description	Références	Fourni
Documents et informations complémentaires demandés nécessaires à la bonne exécution de la mission	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Autorisations d'accès ou accompagnements	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet
Mode opératoire	Sans objet.	Sans objet.	Sans objet

## Programme de repérage

Les repérages réglementaires dans le cadre de la vente d'un immeuble bâti mentionnés aux articles R.1334-20 (liste A) et R.1334-21 (liste B) du code de la santé publique sont effectués selon le protocole ci-dessous.

### Liste A (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

#### Composant à sonder ou vérifier

Flocages

Calorifugeages

Faux plafonds

### Liste B (annexe 13-9 du Code de la Santé Publique)

#### Parois verticales intérieures

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Murs et cloisons « en dur » et poteaux (périphériques et intérieurs).	Enduits projetés, revêtements durs (plaques menuiserie, amiante-ciment) et entourages de poteaux (carton, amiante-ciment, matériau sandwich, carton + plâtre), coffrage perdu.
Cloisons (légères et préfabriquées), gaines et coffres.	Enduits projetés, panneaux de cloisons.

#### Planchers et plafonds

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Plafonds, poutres et charpentes, gaines et coffres. Planchers.	Enduits projetés, panneaux collés ou vissés. Dalles de sol.

#### Conduits, canalisations et équipements intérieurs

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Conduits de fluides (air, eau, autres fluides...).	Conduits, enveloppes de calorifuges.
Clapets/ volets coupe-feu.	Clapets, volets, rebouchage.
Portes coupe-feu.	Joints (tresses, bandes).
Vide-ordures.	Conduits.

**Éléments extérieurs**

Composant de la construction	Partie du composant à sonder ou vérifier
Toitures.	Plaques, ardoises, accessoires de couverture (composites, fibres-ciment), bardeaux bitumineux.
Bardages et façades légères.	Plaques, ardoises, panneaux (composites, fibres-ciment).
Conduits en toiture et façade.	Conduits en amiante-ciment : eaux pluviales, eaux usées, conduits de fumée.

## Rapports précédemment réalisés

---

Aucun document n'a été récupéré.

## Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste A

Il n'a pas été repéré de matériaux et produits de la liste A.

## Liste et localisation des matériaux et produits repérés de la liste B

Pièce ou local (Zone homogène)	Composant de la construction	Description et repérage	Critères ayant permis de conclure	Présence ou absence d'amiante	Résultat de l'évaluation de l'état de conservation	Recommandations en fonction des résultats
Extérieur - façade [Zone Homogène n°1]	Conduits en toiture et façade. [Conduit en fibres-ciment : eaux usées]	 Conduit eaux usées façade Nord voir photo	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.
Extérieur - façade [Zone Homogène n°2]	Conduits en toiture et façade. [Conduit en fibres-ciment : eaux usées]	 Conduit eaux usées pignon Ouest voir photo	Jugement personnel	Présence	Evaluation périodique	Voir ci-dessous.

Pour réaliser son évaluation, l'opérateur de repérage s'est appuyé sur les critères et la grille d'évaluation définis en annexe I de l'arrêté du 12 décembre 2012. Sur la base de l'évaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des produits et matériaux contenant de l'amiante, l'opérateur de repérage émet **des recommandations de gestion** adaptées au besoin de protection des personnes :

Faire réaliser une « **évaluation périodique** », car le type de matériau ou produit concerné contenant de l'amiante, la nature et l'étendue des dégradations qu'il présente et l'évaluation du risque de dégradation ne conduisent pas à conclure à la nécessité d'une action de protection immédiate sur le matériau ou produit. Cette évaluation périodique consiste à :

- a) Contrôler périodiquement que l'état de dégradation des matériaux et produits concernés ne s'aggrave pas et, le cas échéant, que leur protection demeure en bon état de conservation ;
- b) Rechercher, le cas échéant, les causes de dégradation et prendre les mesures appropriées pour les supprimer.

## Matériaux ou produits contenant de l'amiante : hors programme de repérage

---

Sans objet.

## Pièces ou locaux visités

---

Les pièces ou locaux visités sont les suivants :

- Rez de chaussée : Entrée 1, séjour salon, veranda, Cabinet de Toilette, wc, pièce 1, chaufferie , pièce 2, Dégagement 1, Dégagement 2, Séjour cuisine, Couloir, Salle de bains 1, Chambre 1, réserve, Cuisine, Salle de bains 2, Salle à manger, Entrée 2, placard sous escalier, Salon, terrasse couverte.
- cage d'escalier : escalier gauche, 1/2 palier, Débarras.
- 1er étage : Palier 1, Chambre 2, Balcon, Salle de bains 3, salle d'eau 1, Chambre 3, grenier 1, Palier 2, Chambre 4, salle d'eau 2, Chambre 5, dressing, grenier Est, escalier principal.
- combles : Combles.
- Rez de chaussée : escalier sous sol .
- Sous-sol : Garage, Atelier garage.
- Annexe : Débaras jardin, local technique piscine.
- Extérieur : façade.

## Locaux et parties d'immeubles bâtis non visités

---

Tous les ouvrages dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

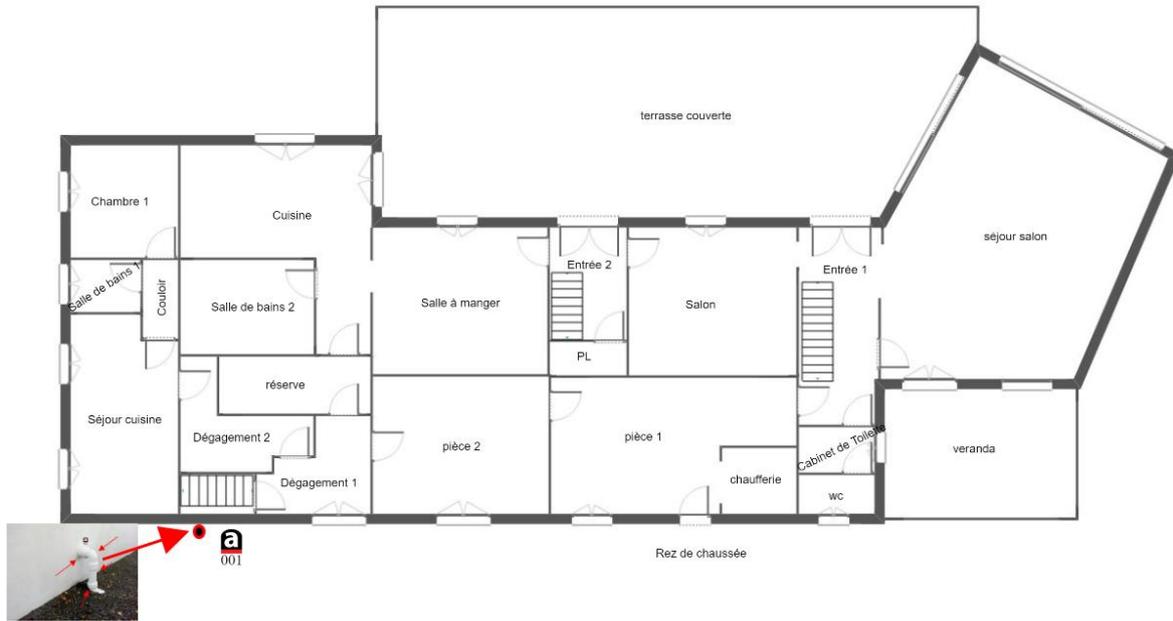
## Observations

---

L'opérateur de repérage recommande au propriétaire d'avertir de la présence d'amiante toute personne pouvant intervenir sur ou à proximité des matériaux et produits concernés ou de ceux les recouvrant ou les protégeant.

## Croquis permettant de localiser les prélèvements et les matériaux ou produits contenant de l'amiante

---

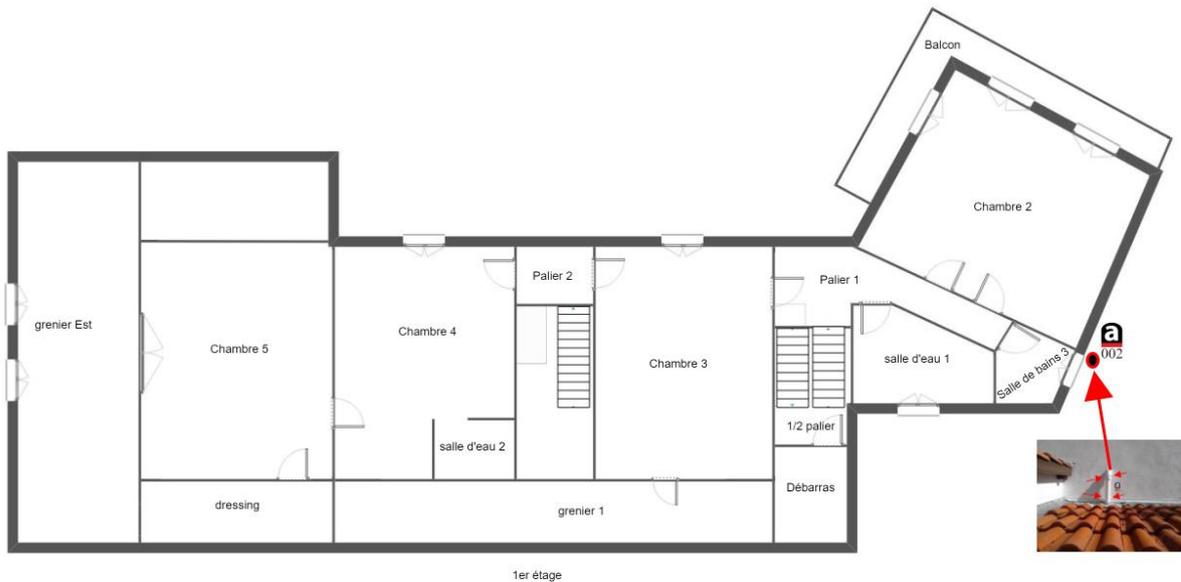


○ conduit fibre ciment



Présence d'amiante

Réf : DIA-SRDO1-2109-003	Planche 1	Planche de repérage technique
3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK Bat. A du plan de masse



○ conduit fibre ciment



Présence d'amiante

Réf : DIA-SRDO1-2109-003	Planche 1		Planche de repérage technique
3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse

## Conditions particulières d'exécution

---

Le repérage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante dans le cadre de la vente de tout ou partie d'immeuble, tel que demandé à l'article L.1334-13 du Code de la Santé Publique, ainsi que les articles R.1334-15 et R.1334-16 (deuxième alinéa) et décrit aux articles R.1334-20 et R.1334-21 du même code qui informe de la présence ou l'absence de matériaux ou produit contenant de l'amiante d'après les listes A et B de l'annexe 13-9 du Code de la santé publique, Le cas échéant, leur état de conservation sera établi. Il est réalisé réglementairement d'après le décret du 3 juin 2011 et de ses arrêtés d'application du 12 décembre 2012.

L'ensemble des matériaux ou produits ne faisant pas partie des listes A et B de l'annexe 13-9 du code de la santé publique ne sont pas inclus dans le programme de repérage contractuel et ne sont donc pas considérés comme des matériaux ou produits à repérer, et sauf demande particulière de complément au programme de repérage contractuels, ne font pas l'objet de ce repérage d'amiante.

**Le présent repérage amiante ne préjuge donc pas de l'existence dans la construction d'autres matériaux ou produits pouvant contenir de l'amiante**, soit non listés dans le tableau ci-dessus, soit pouvant apparaître après une investigation approfondie destructive (par exemple : flocage dissimulé derrière une contre-cloison, calorifugeage de canalisation encoffré...).

Lorsque l'opérateur a connaissance d'autres matériaux ou produits non listés dans le programme de repérage contractuel, réputés contenir de l'amiante de façon certaine (ex : marquage AT sur un matériau en fibre-ciment attestant de la présence d'amiante,...), il les signale également, sans pour autant que ce signalement garantisse l'exhaustivité des investigations concernant l'ensemble des matériaux ou produits non concernés par le programme de repérage.

Plus généralement, l'absence de signalement d'un composant ou partie de composant non concerné par le programme de repérage définit ne peut faire l'objet d'un appel en garantie.

**Le présent rapport de repérage amiante n'est pas suffisant en cas de travaux ou démolition.**

Il doit être complété, selon le cas, par un contrôle amiante spécifique « avant travaux » ou « avant démolition », au cours desquels il peut être nécessaire de réaliser des investigations approfondies destructives pour s'assurer de la composition interne d'un composant, d'un ouvrage ou d'un volume concerné par les travaux ou la démolition.

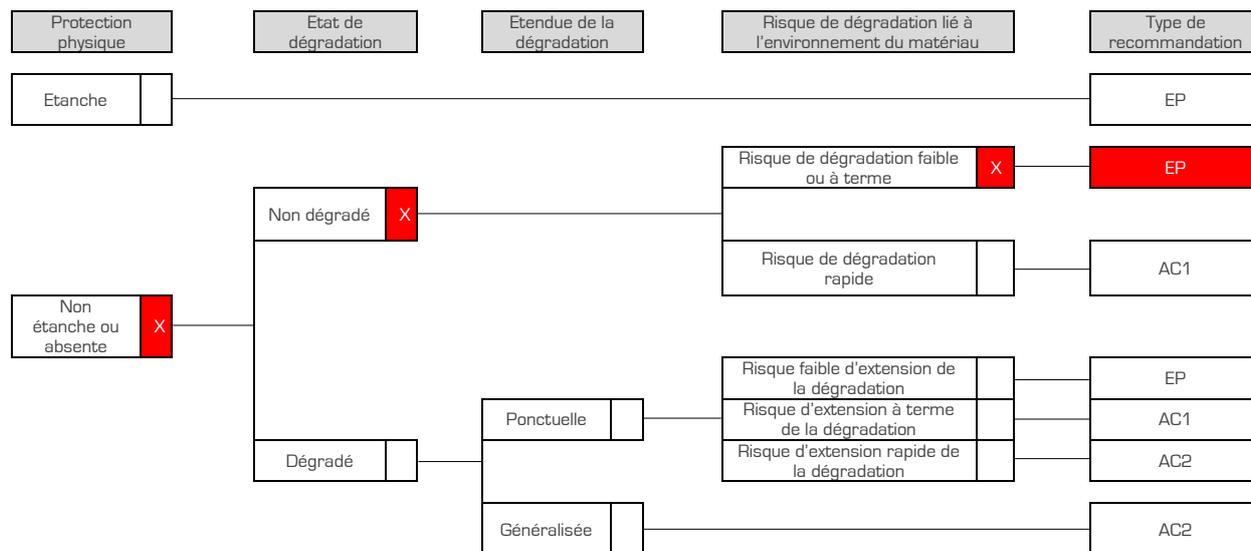
La recherche de la présence de Matériaux ou Produits Contenant de l'Amiante dans les parties communes n'est pas l'objet de ce rapport mais est celui du Dossier Technique Amiante des parties communes, dont l'existence est obligatoire depuis le premier janvier 2006. Il convient donc de s'y reporter pour les questions concernant l'ensemble des ouvrages et équipements communs.

## Evaluation des états de conservation

---

Extérieur - façade : Conduit en fibres-ciment : eaux usées

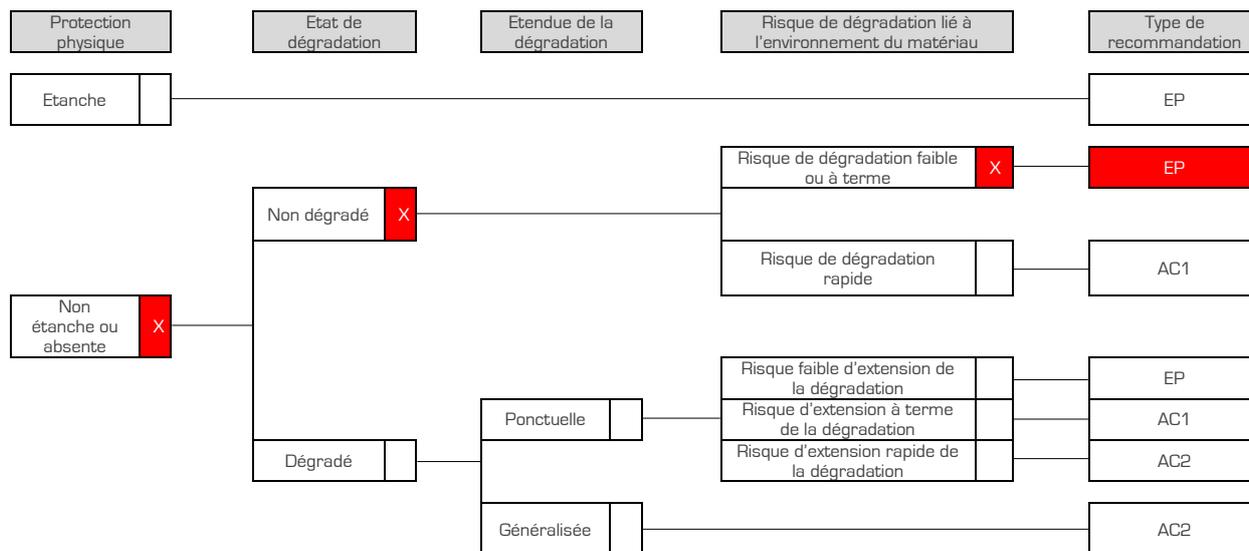
Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-SRD01-2109-003
Date de l'évaluation	03/09/2021
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - façade, zone homogène numéro 1
Destination déclarée du local	Habitation

## Extérieur - façade : Conduit en fibres-ciment : eaux usées

Evaluation de l'état de conservation et du risque de dégradation des MPCA liste B



Conclusion	Evaluation périodique
N° de dossier	DIA-SRD01-2109-003
Date de l'évaluation	03/09/2021
Bâtiment	Sans objet
Local ou zone homogène	Extérieur - façade, zone homogène numéro 2
Destination déclarée du local	Habitation

## Éléments d'information

Les maladies liées à l'amiante sont provoquées par l'inhalation des fibres. Toutes les variétés d'amiante sont classées comme substances cancérigènes avérées pour l'homme. L'inhalation de fibres d'amiante est à l'origine de cancers (mésothéliomes, cancers broncho-pulmonaires) et d'autres pathologies non cancéreuses (épanchements pleuraux, plaques pleurales).

L'identification des matériaux et produits contenant de l'amiante est un préalable à l'évaluation et à la prévention des risques liés à l'amiante. Elle doit être complétée par la définition et la mise en œuvre de mesures de gestion adaptées et proportionnées pour limiter l'exposition des occupants présents temporairement ou de façon permanente dans l'immeuble. L'information des occupants présents temporairement ou de façon permanente est un préalable essentiel à la prévention du risque d'exposition à l'amiante.

Il convient donc de veiller au maintien du bon état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante afin de remédier au plus tôt aux situations d'usure anormale ou de dégradation. Il conviendra de limiter autant que possible les interventions sur les matériaux et produits contenant de l'amiante qui ont été repérés et de faire appel aux professionnels qualifiés, notamment dans le cas de retrait ou d'encapsulation de ce type de matériau ou produit.

Enfin, les déchets contenant de l'amiante doivent être éliminés dans des conditions strictes. Renseignez-vous auprès de votre mairie ou de votre préfecture. Pour connaître les centres d'élimination près de chez vous, consultez la base de données « déchets » gérée par l'ADEME, directement accessible sur le site internet [www.sinoe.org](http://www.sinoe.org).

## Attestation d'assurance

Voir document joint en annexe au rapport.

## Certificat de compétence

---

Voir document joint en annexe au rapport.

## Procès-verbaux d'analyse

---

Il n'a pas été réalisé de prélèvement, il n'y a donc aucun procès-verbal, à joindre à ce rapport

## Procès-verbaux d'analyse précédemment réalisés

---

Il n'y a pas de procès-verbal précédemment réalisé.



## Etat du bâtiment relatif à la présence de termites

L'objet de la mission est l'établissement d'un état relatif à la présence de termites réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

### A. Désignation du ou des bâtiments

Adresse du bien	3 rue de l'église 65140 MONFAUCON
Description sommaire	Maison individuelle
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Non communiquées
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien non indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Nom et qualité accompagnateur	Aucun contact sur place

Le bien est situé dans une zone contaminée ou susceptible de l'être à court terme soumise à l'existence d'un arrêté préfectoral pris en application de l'article L 133-5 du CCH

### B. Désignation du client

#### Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

#### Propriétaire

Monsieur, Madame David GOSLING

3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON

### C. Désignation de l'opérateur de diagnostic

Commande effectuée le	03/09/2021
Visite réalisée le	03/09/2021 de 14:15 à :
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Eric MACK. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Icert Parc Edonia Bat G rue de la terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (Réf : CPDI2810)
Numéro Siret	840 224 745 00017
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2.000.000 € - Date de validité : 2021-12-31
Sous-traitance	Sans objet

### Conclusion de la mission d'investigation

#### Absence de termites

L'investigation menée (cf. conditions particulières d'exécution) n'a pas permis de repérer la présence de termites en activité ou des indices d'infestation de termites.

Le présent état n'a de valeur que pour la date de la visite et est exclusivement limité au constat d'indices ou d'absence d'indice d'infestation de termites.

En cas de vente d'un immeuble bâti, cet état peut être utilisé pendant moins de 6 mois afin d'être joint à l'acte authentique afin d'exonérer le vendeur de la garantie des vices cachés constitués par la présence de termites.

Fait à AUCH, le 03/09/2021

Monsieur Eric MACK  
Diagnosticteur certifié.



Nota. - Dans le cas de la présence de termites, il est rappelé l'obligation de déclaration en mairie de l'infestation prévue aux articles L. 133-4 et R. 133-3 du code de la construction et de l'habitation.

## D. Identification des bâtiments et des parties de bâtiments visités et des éléments infestés ou ayant été infestés par les termites et ceux qui ne le sont pas

Bâtiments et parties de bâtiments visités	Ouvrages, parties d'ouvrages et éléments examinés	Résultats du diagnostic d'infestation*
<b>Maison individuelle</b>		
<b>Rez de chaussée</b>		
(1) Entrée 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte A (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte A (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte F1 (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte F1 (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Huisserie Porte F2 (Bois peint)	Absence d'indice
(1) Entrée 1	Porte F2 (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(2) séjour salon	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Mur (pierre de parment)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Huisserie Porte-Fenêtre A (Alu Verre)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Porte-Fenêtre (Alu Verre)	Absence d'indice (Vermoulures)
(2) séjour salon	Huisserie Porte-Fenêtre (Alu Verre)	Absence d'indice (Présence de nids aérien)
(2) séjour salon	Porte-Fenêtre B (Alu Verre)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Huisserie Porte-Fenêtre D1 (Alu Verre)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Porte-Fenêtre D1 (Alu Verre)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Huisserie Porte-Fenêtre D2 (Alu Verre)	Absence d'indice
(2) séjour salon	Porte-Fenêtre D2 (Alu Verre)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(3) veranda	Sol (Moquette collée)	Absence d'indice
(3) veranda	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
(3) veranda	Mur (ossature métallique)	Absence d'indice
(3) veranda	Plafond (Charpente métallique verre)	Absence d'indice
(3) veranda	Huisserie Porte-Fenêtre B (Alu Verre)	Absence d'indice
(3) veranda	Porte-Fenêtre B (Alu Verre)	Absence d'indice
(3) veranda	Huisserie Porte-Fenêtre C1 (Alu Verre)	Absence d'indice
(3) veranda	Porte-Fenêtre C1 (Alu Verre)	Absence d'indice
(3) veranda	Huisserie Porte-Fenêtre C2 (Alu Verre)	Absence d'indice
(3) veranda	Porte-Fenêtre C2 (Alu Verre)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(4) Cabinet de Toilette	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(4) Cabinet de Toilette	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(4) Cabinet de Toilette	Mur (Faïence)	Absence d'indice
(4) Cabinet de Toilette	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice

(4) Cabinet de Toilette	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(4) Cabinet de Toilette	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(4) Cabinet de Toilette	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(4) Cabinet de Toilette	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(4) Cabinet de Toilette	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(4) Cabinet de Toilette	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(4) Cabinet de Toilette	Fenêtre B (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(5) wc	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(5) wc	Mur ( Faïence)	Absence d'indice
(5) wc	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(5) wc	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(5) wc	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(5) wc	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(5) wc	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(5) wc	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(5) wc	Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(6) pièce 1	Sol (Dalles de Terre cuite)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Mur (Ciment)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Plafond (Poutres bois)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Huisserie Porte-Fenêtre B (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Porte-Fenêtre B (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Huisserie Fenêtre B1 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Fenêtre B1 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Huisserie Fenêtre B2 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(6) pièce 1	Fenêtre B2 (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(7) chaufferie	Sol (Béton)	Absence d'indice
(7) chaufferie	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(7) chaufferie	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
(7) chaufferie	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(8) pièce 2	Sol (Parquet flottant)	Absence d'indice
(8) pièce 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(8) pièce 2	Mur (plaques de BA 13 Peinture)	Absence d'indice
(8) pièce 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(8) pièce 2	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(8) pièce 2	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(8) pièce 2	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(8) pièce 2	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(9) Dégagement 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(9) Dégagement 1	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(9) Dégagement 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(9) Dégagement 1	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(9) Dégagement 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(9) Dégagement 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(9) Dégagement 1	Huisserie Porte D (Bois peint)	Absence d'indice
(9) Dégagement 1	Porte D (Bois peint)	Absence d'indice

(9) Dégagement 1	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(9) Dégagement 1	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(10) Dégagement 2	Sol (Parquet flottant)	Absence d'indice
(10) Dégagement 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(10) Dégagement 2	Mur (plaques de BA 13 Peinture)	Absence d'indice
(10) Dégagement 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(10) Dégagement 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(10) Dégagement 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(10) Dégagement 2	Huisserie Porte D (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(10) Dégagement 2	Porte D (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(11) Séjour cuisine	Sol (Parquet flottant)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Mur (Plâtre Toile de verre peinte)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Mur ( Faïence)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Huisserie Porte A (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Porte A (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Huisserie Fenêtre C1 (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Fenêtre C1 (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Huisserie Fenêtre C2 (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Fenêtre C2 (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Volet C1 (Bois peint)	Absence d'indice
(11) Séjour cuisine	Volet C2 (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(12) Couloir	Sol (Parquet flottant)	Absence d'indice
(12) Couloir	Mur (Plâtre Toile de verre peinte)	Absence d'indice
(12) Couloir	Mur (Ciment Toile de verre peinte)	Absence d'indice
(12) Couloir	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(12) Couloir	Coffrage (Plâtre Peinture)	Absence d'indice
(12) Couloir	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Couloir	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Couloir	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(12) Couloir	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(13) Salle de bains 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(13) Salle de bains 1	Mur ( Faïence)	Absence d'indice
(13) Salle de bains 1	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(13) Salle de bains 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(13) Salle de bains 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(13) Salle de bains 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(13) Salle de bains 1	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(13) Salle de bains 1	Fenêtre C (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(13) Salle de bains 1	Volet C (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(14) Chambre 1	Sol (Parquet)	Absence d'indice
(14) Chambre 1	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(14) Chambre 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(14) Chambre 1	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(14) Chambre 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Chambre 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(14) Chambre 1	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(14) Chambre 1	Fenêtre B (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(14) Chambre 1	Volet B (Bois peint)	Absence d'indice

<b>Rez de chaussée</b>		
(15) réserve	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(15) réserve	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(15) réserve	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(15) réserve	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(15) réserve	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(16) Cuisine	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Mur ( Faïence)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Huisserie Fenêtre E (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Fenêtre E (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Huisserie Porte-Fenêtre F (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(16) Cuisine	Porte-Fenêtre F (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(17) Salle de bains 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(17) Salle de bains 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(17) Salle de bains 2	Mur ( Faïence)	Absence d'indice
(17) Salle de bains 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(17) Salle de bains 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(17) Salle de bains 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(18) Salle à manger	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(18) Salle à manger	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(18) Salle à manger	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
(18) Salle à manger	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(18) Salle à manger	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(18) Salle à manger	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(19) Entrée 2	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(19) Entrée 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(19) Entrée 2	Plafond (Plancher bois Peinture)	Absence d'indice
(19) Entrée 2	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(19) Entrée 2	Huisserie Porte B (Bois et vitrage)	Absence d'indice
(19) Entrée 2	Porte B (Bois et vitrage)	Absence d'indice
(19) Entrée 2	Huisserie Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
(19) Entrée 2	Porte C (Bois Vernis)	Absence d'indice
(19) Entrée 2	Huisserie Porte D (Bois Vernis)	Absence d'indice
(19) Entrée 2	Porte D (Bois Vernis)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(20) placard sous escalier	Sol (Béton)	Absence d'indice
(20) placard sous escalier	Mur (Bois)	Absence d'indice
(20) placard sous escalier	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(20) placard sous escalier	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
(20) placard sous escalier	Huisserie Porte A (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(20) placard sous escalier	Porte A (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(21) Salon	Sol (Dalles de Terre cuite)	Absence d'indice
(21) Salon	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(21) Salon	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
(21) Salon	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice
(21) Salon	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(21) Salon	Huisserie Porte A (Bois)	Absence d'indice

(21) Salon	Porte A (Bois)	Absence d'indice
(21) Salon	Huisserie Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(21) Salon	Fenêtre B (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(21) Salon	Porte de placard B1 (Bois Vernis)	Absence d'indice
(21) Salon	Porte de placard B2 (Bois Vernis)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(22) terrasse couverte	Sol (dallage)	Absence d'indice
(22) terrasse couverte	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
(22) terrasse couverte	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
(22) terrasse couverte	Plafond (Charpente bois Tuiles)	Absence d'indice
(22) terrasse couverte	Plafond ( tuiles de verre)	Absence d'indice
<b>cage d'escalier</b>		
(23) escalier gauche	Marches (Bois)	Absence d'indice
(23) escalier gauche	Limon (Bois)	Absence d'indice
(23) escalier gauche	Balustres (Bois)	Absence d'indice
(23) escalier gauche	Main courante (Bois)	Absence d'indice
(23) escalier gauche	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(23) escalier gauche	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
<b>cage d'escalier</b>		
(24) 1/2 palier	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(24) 1/2 palier	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(24) 1/2 palier	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(24) 1/2 palier	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(24) 1/2 palier	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(24) 1/2 palier	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
<b>cage d'escalier</b>		
(25) Débarras	Sol (Béton)	Absence d'indice
(25) Débarras	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(25) Débarras	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(25) Débarras	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Débarras	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(25) Débarras	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(25) Débarras	Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(26) Palier 1	Sol (Parquet)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Garde corps A (Bois)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Huisserie Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(26) Palier 1	Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(27) Chambre 2	Sol (Parquet)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Huisserie Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Porte A1 (Bois peint)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Huisserie Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Porte A2 (Bois peint)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Huisserie Porte-Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Porte-Fenêtre B (PVC Verre)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Huisserie Porte-Fenêtre C1 (PVC Verre)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Porte-Fenêtre C1 (PVC Verre)	Absence d'indice

(27) Chambre 2	Huisserie Porte-Fenêtre C2 (PVC Verre)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Porte-Fenêtre C2 (PVC Verre)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Volet B (PVC)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Volet C1 (PVC)	Absence d'indice
(27) Chambre 2	Volet C2 (PVC)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(28) Balcon	Sol (Béton peint)	Absence d'indice
(28) Balcon	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
(28) Balcon	Garde corps B (Bois)	Absence d'indice
(28) Balcon	Garde corps C (Bois)	Absence d'indice
(28) Balcon	Garde corps D (Bois)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(29) Salle de bains 3	Sol (Dalles plastiques)	Absence d'indice
(29) Salle de bains 3	Mur ( Faïence)	Absence d'indice
(29) Salle de bains 3	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(29) Salle de bains 3	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(29) Salle de bains 3	Plinthes (PVC)	Absence d'indice
(29) Salle de bains 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(29) Salle de bains 3	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(29) Salle de bains 3	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(29) Salle de bains 3	Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(30) salle d'eau 1	Sol (Carrelage)	Absence d'indice
(30) salle d'eau 1	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(30) salle d'eau 1	Mur ( Faïence)	Absence d'indice
(30) salle d'eau 1	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(30) salle d'eau 1	Plinthes (Carrelage)	Absence d'indice
(30) salle d'eau 1	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(30) salle d'eau 1	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(30) salle d'eau 1	Huisserie Fenêtre E (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(30) salle d'eau 1	Fenêtre E (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(30) salle d'eau 1	Volet E (Bois peint)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(31) Chambre 3	Sol (Parquet)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Plafond (Lambris Bois Vernis)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Coffrage (Bois Vernis)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Huisserie Porte B (Bois Vernis)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Porte B (Bois Vernis)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(31) Chambre 3	Fenêtre D (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(32) grenier 1	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(32) grenier 1	Mur (ossature bois torchis)	Absence d'indice
(32) grenier 1	Mur (Briques)	Absence d'indice
(32) grenier 1	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
(32) grenier 1	Plafond (Charpente bois Tuiles)	Absence d'indice
(32) grenier 1	Huisserie Porte (Bois)	Absence d'indice
(32) grenier 1	Porte (Bois)	Absence d'indice
<b>1er étage</b>		
(33) Palier 2	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(33) Palier 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(33) Palier 2	Garde corps B (Bois)	Absence d'indice
(33) Palier 2	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice

(33) Palier 2	Plinthes (Bois Vernis)	Absence d'indice
(33) Palier 2	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(33) Palier 2	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(33) Palier 2	Huisserie Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(33) Palier 2	Porte C (Bois peint)	Absence d'indice
(33) Palier 2	Huisserie Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(33) Palier 2	Fenêtre D (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice

**1er étage**

(34) Chambre 4	Sol (Parquet flottant)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Plafond (Plancher bois Peinture)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Huisserie Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Porte E (Bois peint)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Huisserie Fenêtre F (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Fenêtre F (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(34) Chambre 4	Porte de placard D (Bois Peinture)	Absence d'indice

**1er étage**

(35) salle d'eau 2	Sol (Parquet flottant)	Absence d'indice
(35) salle d'eau 2	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(35) salle d'eau 2	Mur ( Faïence)	Absence d'indice
(35) salle d'eau 2	Plafond (Plancher bois Peinture)	Absence d'indice

**1er étage**

(36) Chambre 5	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(36) Chambre 5	Mur (Plâtre tapissé)	Absence d'indice
(36) Chambre 5	Plafond (Plâtre peint)	Absence d'indice
(36) Chambre 5	Plinthes (Bois Peinture)	Absence d'indice
(36) Chambre 5	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(36) Chambre 5	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(36) Chambre 5	Huisserie Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(36) Chambre 5	Porte B (Bois peint)	Absence d'indice
(36) Chambre 5	Huisserie Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice
(36) Chambre 5	Fenêtre C (Bois et vitrage Peinture)	Absence d'indice

**1er étage**

(37) dressing	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(37) dressing	Mur (Briques)	Absence d'indice
(37) dressing	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
(37) dressing	Plafond (Lambris Bois)	Absence d'indice
(37) dressing	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(37) dressing	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice

**1er étage**

(38) grenier Est	Sol (Béton)	Absence d'indice
(38) grenier Est	Sol (Laine de verre)	Absence d'indice
(38) grenier Est	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
(38) grenier Est	Mur (Briques)	Absence d'indice
(38) grenier Est	Mur (ossature bois)	Absence d'indice
(38) grenier Est	Plafond (Charpente bois Tuiles)	Absence d'indice
(38) grenier Est	Huisserie Fenêtre (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice
(38) grenier Est	Fenêtre (Bois et vitrage Vernis)	Absence d'indice

**1er étage**

(39) escalier principal	Marches (Bois)	Absence d'indice
(39) escalier principal	Contremarches (Bois)	Absence d'indice
(39) escalier principal	Balustres (Bois)	Absence d'indice
(39) escalier principal	Main courante (Bois)	Absence d'indice
(39) escalier principal	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(39) escalier principal	Plafond (Plancher bois)	Absence d'indice

**combles**

(40) Combles	Sol (Plancher bois)	Absence d'indice
(40) Combles	Sol (Laine de verre)	Absence d'indice
(40) Combles	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
(40) Combles	Mur (ossature bois torchis)	Absence d'indice
(40) Combles	Plafond (Charpente bois Tuiles)	Absence d'indice
<b>Rez de chaussée</b>		
(41) escalier sous sol	Sol (N)	Absence d'indice
(41) escalier sous sol	Marches (Béton Peinture)	Absence d'indice
(41) escalier sous sol	Main courante (Bois Vernis)	Absence d'indice
(41) escalier sous sol	Mur (Plâtre peint)	Absence d'indice
(41) escalier sous sol	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
(41) escalier sous sol	Plafond (Plancher bois Peinture)	Absence d'indice
(41) escalier sous sol	Huisserie Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
(41) escalier sous sol	Porte A (Bois peint)	Absence d'indice
<b>Sous-sol</b>		
(42) Garage	Sol (Béton peint)	Absence d'indice
(42) Garage	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
(42) Garage	Mur (Lambris bois)	Absence d'indice
(42) Garage	Plafond (Béton Peinture)	Absence d'indice
(42) Garage	Huisserie Porte (PVC Verre)	Absence d'indice
(42) Garage	Porte (PVC Verre)	Absence d'indice
<b>Sous-sol</b>		
(43) Atelier garage	Sol (Béton)	Absence d'indice
(43) Atelier garage	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
(43) Atelier garage	Plafond (Béton Peinture)	Absence d'indice
(43) Atelier garage	Huisserie Porte (PVC Verre)	Absence d'indice
(43) Atelier garage	Porte (PVC Verre)	Absence d'indice
(43) Atelier garage	Huisserie Fenêtre (PVC Verre)	Absence d'indice
(43) Atelier garage	Fenêtre (PVC Verre)	Absence d'indice
(43) Atelier garage	porte de garage (Bois)	Absence d'indice
<b>Annexe</b>		
(44) Débaras jardin	Sol (Béton)	Absence d'indice
(44) Débaras jardin	Mur (Parpaings)	Absence d'indice
(44) Débaras jardin	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice
(44) Débaras jardin	Plafond (Charpente bois Tuiles)	Absence d'indice
<b>Annexe</b>		
(45) local technique piscine	Sol (Béton)	Absence d'indice
(45) local technique piscine	Mur (Béton)	Absence d'indice
(45) local technique piscine	Plafond (hourdis béton)	Absence d'indice
<b>Extérieur</b>		
(46) façade	Mur (Ciment Peinture)	Absence d'indice

\* Absence d'indice = absence d'indice d'infestation de termites.

Tous les ouvrages ou parties d'ouvrages qui ont fait l'objet d'une description dans les éléments de repérage ont fait l'objet d'un examen visuel minutieux. Des sondages non destructifs sur les ouvrages bois ont été effectués.

## E. Identification des bâtiments et parties du bâtiment (pièces et volumes) n'ayant pu être visités et justification

Tous les locaux dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

## F. Identification des ouvrages, parties d'ouvrages et éléments qui n'ont pas été examinés et justification

Tous les ouvrages dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

## G. Moyens d'investigation utilisés (méthodes et outils)

- Examen visuel des parties visibles et accessibles,
- Sondage mécanique des bois visibles et accessibles (poinçonnage).
- Outillages : lampe de forte puissance, poinçon fin type alène, humidimètre, loupe éclairante grossissante 10 fois.
- Méthodologie basée selon la norme NF P 03-201 de mars 2012

## H. Constatations diverses

---

Traces d'insectes à larves xylophages

Absence d'indices d'infestation de termites aux abords immédiats

Informations du donneur d'ordre :

Aucune information relative à des traitements antérieurs contre les termites ou à la présence de termites dans le bâtiment n'a été mentionnée par le donneur d'ordre.

NOTE : Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016..

## I. Obligation du propriétaire

---

Sans objet.

## Conditions particulières d'exécution

---

### Textes de référence

- Code de la construction et de l'habitation (Art. L.133-1 à L.133-6 et R.133-1 à R.133-6).
- Arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 7 mars 2012 modifiant l'arrêté du 29 mars 2007 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.
- Arrêté du 14 février 2012 modifiant l'arrêté du 7 décembre 2011 modifiant l'arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification
- Arrêtés municipaux ou préfectoraux en vigueur (consulter la Direction Départementale de l'Equipeement ou la mairie du lieu de diagnostic).
- L'état du bâtiment relatif à la présence de termites se réfère à la norme NF P 03-201 de mars 2012 concernant le diagnostic technique relatif à la présence de termites dans les bâtiments (norme mentionnée à l'art. 1 de l'arrêté du 29 mars 2007).
- Article L. 133-6 du Code de la construction et de l'habitat : en cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti situé dans une zone délimitée en application de l'article L. 133-5, un état relatif à la présence de termites est produit dans les conditions et selon les modalités prévues aux articles L. 271-4 à L. 271-6.
- Article L133-1 du Code de la construction et de l'habitat : dans les secteurs délimités par le conseil municipal, le maire peut enjoindre aux propriétaires d'immeubles bâtis et non bâtis de procéder dans les six mois à la recherche de termites ainsi qu'aux travaux préventifs ou d'éradication nécessaires

### Précisions

En cas de bien meublé n'ayant pas permis un examen exhaustif, le cabinet s'engage à la demande du client, à faire une 2ème visite quand le bien est vide de meubles. Cette visite est gratuite en cas de rendez-vous défini en accord avec le cabinet dans une plage d'une semaine. En cas de rendez-vous défini dans une plage de 2 heures ou de nouvelle visite après dépassement du délai de validité du constat, le montant facturé sera 50 % du tarif initial.

L'état relatif à la présence de termites dans les immeubles bâtis est limité [sauf mission différente expressément spécifiée à la commande] à la recherche d'indices d'infestations de termites en application des lois, décrets ou arrêtés en vigueur au lieu et à la date du diagnostic.

Selon la norme NF P 03-201 de mars 2012, l'intervention n'a pas eu pour but de donner un diagnostic de la résistance mécanique des bois et matériaux. Le présent rapport n'a de valeur que pour la date de visite et est exclusivement limité à l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment objet de la mission. Le présent constat n'a pas vocation à être utilisé en tant que cahier des charges pour la réalisation de travaux de traitement palliatif des bois en cas de signalement de dégradations dues à des insectes xylophages.

Les insectes xylophages et leurs traces qui sont recherchés sont limités aux termites sauf demande expresse d'extension de l'investigation aux autres agents de dégradation biologique du bois. Ces derniers peuvent toutefois être signalés en observation sans que ce signalement préjuge d'une recherche exhaustive et que l'absence éventuelle de signalement de ces autres agents de dégradation biologique du bois puisse faire l'objet d'un appel en garantie. L'absence d'indices d'infestation signifie qu'il n'a pas été possible de détecter leur présence et/ou des traces visibles de présences suivant la méthode d'investigation préconisée par la norme NF P 03-201 de mars 2012. Cette recherche est effectuée et limitée, sauf mission différente expressément spécifiée, aux constructions décrites ainsi que sur les sols et végétaux aux abords de l'immeuble jusqu'à une distance de 10 m du bien examiné, dans les limites de la propriété.

**NOTE :** Les indices d'infestation des autres agents de dégradation biologique du bois sont notés de manière générale pour information du donneur d'ordre, il n'est donc pas nécessaire d'en indiquer la nature, le nombre et la localisation précise. Si le donneur d'ordre le souhaite, il fait réaliser une recherche de ces agents dont la méthodologie et les éléments sont décrits dans la norme NF P 03-200 de mai 2016.

Dans les immeubles collectifs, l'état relatif à la présence de termites concerne exclusivement les parties privatives faisant l'objet de la vente, sauf mission différente expressément spécifiée à la commande. Sur demande, les parties communes pourront faire l'objet d'un diagnostic complet et spécifique. Néanmoins, celles-ci pourront être visitées en partie par le diagnostiqueur sans pour autant les exonérer des vices-cachés liés aux termites.

Conformément à l'article L. 271-6 de l'ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005, l'opérateur ayant réalisé cet état relatif à la présence de termites n'a aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à lui, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur des ouvrages pour lesquels il lui est demandé d'établir cet état. Il n'exerce aucune activité de traitement préventif, curatif ou d'entretien de lutte contre les termites.

Deux catégories de termites en France métropolitaine :

- Termites souterrains (Réticulitermes) : termites très dévastateurs pour les habitations. Catégorie de termites ciblée par la réglementation. Ils vivent dans les sols et remontent dans les bâtis à la recherche de cellulose dont ils se nourrissent (bois œuvrés ou non, papier, carton). Durant leur recherche de nourriture, ils peuvent dégrader de nombreux autres matériaux dont ils ne s'alimentent pas (plâtres, isolants, PVC...).
- Termites dits de bois secs (Kaloterms) : termites très rarement rencontrés dans les bâtis et causant des dégâts ponctuels. Ils se rencontrent essentiellement dans les départements du pourtour méditerranéen.

#### Définitions (selon normes)

Etat relatif à la présence de termites : situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites souterrains et/ou de bois sec et/ou arboricoles (pour les DOM).

Rapport de l'état relatif à la présence de termites : document décrivant la situation d'un bâtiment vis-à-vis d'une infestation de termites.

Agent de dégradation biologique du bois : insectes destructeurs du bois et champignons lignivores.

Altération biologique : dégradation d'aspect et/ou des propriétés mécaniques causées par des agents de dégradation biologiques.

Infestation : présence ou indice de présence de termites.

Opérateur : personne physique qui réalise l'état du bâtiment relatif à la présence de termites.

Donneur d'ordre : personne physique ou morale qui commande la réalisation d'un état relatif à la présence de termites dans un ou plusieurs bâtiments.



## Constat de Risque d'Exposition au Plomb

L'objet de la mission est l'établissement d'un Constat de Risque d'Exposition au Plomb CREP vente réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution.

### Donneur d'ordre

Si différent du propriétaire

### Propriétaire

Monsieur, Madame David GOSLING  
3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON

### Identification du bien immobilier et de ses annexes

Adresse du bien	3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON
Description Sommaire	Maison individuelle
Localisation lot principal	Sans objet
Désignations des lots	Sans objet
Références cadastrales	Non communiquées
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien non indépendant
Permis de construire délivré en	Avant 1949
Description de l'ensemble du bien immobilier	

### Références de la mission

Commande effectuée le	03/09/2021
Visite réalisée le	03/09/2021 à 14:15
Opérateur de repérage et certification	Monsieur Eric MACK. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : Icert Parc Edonia Bat G rue de la terre Victoria 35760 SAINT GREGOIRE (Réf : CPDI2810)
Assurances	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2.000.000 € - Date de validité : 2021-12-31
Laboratoire accrédité (analyse)	EUROFINS Analyses pour le bâtiment Sud Ouest,
Sous-traitance	Sans objet

### Occupation du bien lors de la visite

Le bien n'est pas occupé      Nombre d'enfants mineurs : 0      Mineurs de moins de 6 ans : 0  
Le bien immobilier est vendu vide d'occupants selon indication du propriétaire      Oui

### Moyens de mesure utilisés

Les mesures de plomb sont effectuées avec un appareil portable à fluorescence X capable d'analyser au moins la raie K du spectre de fluorescence émis en réponse par le plomb.

Marque	Modèle	N° série	Radionucléide	Date de changement	Activité initiale	Numéro ASN
NITON	FEnX Smart	250	Cadmium	17/01/2019	850	T320227

Étalonnage initial et final de l'appareil réalisé sur surface test de : 1.0 mg/cm<sup>2</sup>

Étalonnages réalisés pour ce constat : initial à 1,040 - final à 1,040 mg/cm<sup>2</sup>

## Conclusion du constat de risque d'exposition au plomb

Les unités de diagnostic (UD) se répartissent de la manière suivante :

Classe des UD	Non mesurées	0	1	2	3	Total
Concentration en plomb (seuil 1 mg/cm <sup>2</sup> )		< seuil	> seuil (état de dégradation)			
		Absence de plomb	Non Dégradé Non Visibles	Etat D'usage	Dégradés	439
%	21,87	78,13	0	0	0	100%

### Absence de plomb

Absence.  
Absence totale de revêtements contenant du plomb.

### Absence de dégradation du bâti

Absence de situation de dégradation du bâti ou de risque de saturnisme infantile.

Etant donné l'absence de mesures supérieures aux seuils réglementaires, il n'y a pas lieu d'établir un nouveau constat à chaque mutation.

Fait à AUCH, le 03/09/2021

Monsieur Eric MACK  
Diagnosticueur certifié

Le bien objet du présent constat présente une (des) situation(s) de risque de saturnisme infantile :

Au moins un local parmi les locaux objets du constat présente au moins 50% d'unités de diagnostic de classe 3. | NON

L'ensemble des locaux objets du constat présente au moins 20% d'unités de diagnostic de classe 3. | NON

Le bien objet du présent constat présente une (des) situation(s) de dégradation du bâti :

Les locaux objets du constat présentent au moins un plancher ou plafond menaçant de s'effondrer ou en tout ou partie effondré | NON

Les locaux objets du constat présentent des traces importantes de coulures ou de ruissellement ou d'écoulement d'eau sur plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce. | NON

Les locaux objets du constat présentent plusieurs unités de diagnostic d'une même pièce recouvertes de moisissures ou de nombreuses tâches d'humidité. | NON

## Obligation du propriétaire

Sans objet.

## Pièces ou locaux visités

### Ne comprenant pas de peintures au plomb :

Rez de chaussée : Entrée 1, séjour salon, veranda, Cabinet de Toilette, wc, pièce 1, chaufferie, pièce 2, Dégagement 1, Dégagement 2, Séjour cuisine, Couloir, Salle de bains 1, Chambre 1, réserve, Cuisine, Salle de bains 2, Salle à manger, Entrée 2, placard sous escalier, Salon, terrasse couverte.

cage d'escalier : escalier gauche, 1/2 palier, Débarras.

1er étage : Palier 1, Chambre 2, Balcon, Salle de bains 3, salle d'eau 1, Chambre 3, grenier 1, Palier 2, Chambre 4, salle d'eau 2, Chambre 5, dressing, grenier Est, escalier principal.

Rez de chaussée : escalier sous sol .

Sous-sol : Garage, Atelier garage.

Annexe : Débaras jardin, local technique piscine.

## Pièces ou locaux non visités

Tous les locaux dont l'opérateur a eu connaissance ont été visités.

## Autres observations

Sans objet

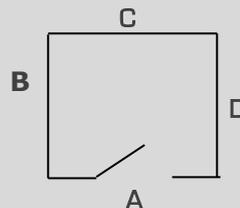
## Rapport des mesures de concentration en plomb

En règle générale, et sauf indication contraire, la description des pièces d'une habitation est faite dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la pièce correspondant à l'entrée principale.

Concernant l'interprétation des mesures, voir conditions particulières d'exécution.

### Repérage dans la pièce (Rep.)

A l'intérieur de chaque pièce, les mesures sont effectuées sur les unités de diagnostic dans le sens des aiguilles d'une montre en commençant par la cloison ou le mur correspondant à la porte d'entrée dans la pièce [Rep. A].



### Localisation des mesures

HG  
G gauche  
BG

H haut  
C centre  
B bas

HD  
D droite  
BD

Nombre total d'unités de diagnostic : 439  
Nombre total de mesures : 686

### Abréviations :

N° Numéro de la mesure      nm Non mesuré

### Rez de chaussée : Entrée 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
1	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
2	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
3	Plinthes		Carrelage /	-	nm			nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
4	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
5	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
6	Porte et huisserie	A	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
7	Porte et huisserie	A	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
8	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
9	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
10	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
11	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
12	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
13	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
14	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
15	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
16	Mur	E	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
17	Mur	E	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
18	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
19	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
20	Mur	F	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
21	Mur	F	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
22	Porte et huisserie	F1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
23	Porte et huisserie	F1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
24	Porte et huisserie	F2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
25	Porte et huisserie	F2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : séjour salon

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
26	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
27	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
28	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
29	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
30	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
31	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
32	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
33	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
34	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	A	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
35	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	A	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
36	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	A	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
37	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	A	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
38	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
39	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
40	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
41	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
42	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
43	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
44	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
45	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
46	Mur	C	Pierre de parment /	-	nm			nm	Absence de revêtement
47	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
48	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
49	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
50	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
51	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
52	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
53	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
54	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
55	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	D1	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
56	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	D1	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
57	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	D1	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
58	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	D1	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
59	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	D2	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
60	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	D2	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
61	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	D2	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
62	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	D2	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 19

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : veranda

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
63	Plafond		Charpente métallique / verre	A droite	<0.9			0	
64	Plafond		Charpente métallique / verre	A gauche	<0.9			0	
65	Mur	A	Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
66	Mur	A	Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
67	Mur	B	ossature métallique /	En bas	<0.9			0	
68	Mur	B	ossature métallique /	En haut	<0.9			0	
69	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
70	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
71	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
72	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
73	Mur	C	ossature métallique /	En bas	<0.9			0	
74	Mur	C	ossature métallique /	En haut	<0.9			0	
75	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
76	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
77	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C1	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
78	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C1	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
79	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
80	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
81	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C2	Alu / Verre	En bas	<0.9			0	
82	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C2	Alu / Verre	En haut	<0.9			0	
83	Mur	D	Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
84	Mur	D	Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Cabinet de Toilette

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
85	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
86	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
87	Plinthes		Carrelage /	-	nm			nm	Absence de revêtement. Carrelage ou faïence
88	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
89	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
90	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
91	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
92	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
93	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
94	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
95	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
96	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
97	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
98	Mur	C	/ Faïence	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
99	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
100	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
101	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
102	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
103	Mur	D	/ Faïence	-	nm			nm	Carrelage ou faïence
104	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
105	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 12

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : wc

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
106	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
107	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
108	Plinthes		Carrelage /	-	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
109	Mur	A	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
110	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
111	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
112	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
113	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
114	Mur	B	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
115	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
116	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
117	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
118	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
119	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
120	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
121	Mur	C	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
122	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
123	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
124	Mur	D	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
125	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
126	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : pièce 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
127	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
128	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
129	Plafond		Poutres bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
130	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9		0	
131	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9		0	
132	Plinthes		Carrelage /	-	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
133	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
134	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
135	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
136	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
137	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
138	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
139	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
140	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
141	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
142	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
143	Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
144	Fenêtre Ext. et huisserie	B1	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
145	Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
146	Fenêtre Int. et huisserie	B1	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
147	Fenêtre Ext. et huisserie	B2	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
148	Fenêtre Ext. et huisserie	B2	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
149	Fenêtre Int. et huisserie	B2	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
150	Fenêtre Int. et huisserie	B2	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
151	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
152	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
153	Mur	D	Ciment /	-	nm		nm	Absence de revêtement
154	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
155	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
156	Mur	E	Ciment /	-	nm		nm	Absence de revêtement
157	Mur	E	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
158	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
159	Mur	F	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
160	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 19

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : chaufferie

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
161	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
162	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
163	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
164	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
165	Mur	B	Ciment / Peinture	En bas	<0.9		0	
166	Mur	B	Ciment / Peinture	En haut	<0.9		0	
167	Mur	C	Ciment / Peinture	En bas	<0.9		0	
168	Mur	C	Ciment / Peinture	En haut	<0.9		0	
169	Mur	D	Ciment / Peinture	En bas	<0.9		0	
170	Mur	D	Ciment / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : pièce 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de la dégradation	Classe	Observations
171	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
172	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
173	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
174	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
175	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
176	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
177	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
178	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
179	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
180	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
181	Mur	C	plaques de BA 13 / Peinture	En bas	<0.9			0	
182	Mur	C	plaques de BA 13 / Peinture	En haut	<0.9			0	
183	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
184	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
185	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
186	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : Dégagement 1**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
187	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
188	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
189	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
190	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
191	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
192	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
193	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
194	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
195	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
196	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
197	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
198	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
199	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
200	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
201	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
202	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
203	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
204	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
205	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
206	Porte et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
207	Mur	E	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
208	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
209	Mur	F	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
210	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 12

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : Dégagement 2**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
211	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
212	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
213	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
214	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
215	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
216	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
217	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
218	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
219	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
220	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
221	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
222	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
223	Porte et huisserie	D	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
224	Porte et huisserie	D	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
225	Mur	E	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
226	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
227	Mur	F	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
228	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
229	Mur	G	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
230	Mur	G	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
231	Mur	H	plaques de BA 13 / Peinture	En bas	<0.9			0	
232	Mur	H	plaques de BA 13 / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

**Rez de chaussée : Séjour cuisine**

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
233	Coffrage		Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
234	Coffrage		Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
235	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
236	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
237	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
238	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
239	Mur	A	Plâtre / Toile de verre peinte	En bas	<0.9			0	
240	Mur	A	Plâtre / Toile de verre peinte	En haut	<0.9			0	
241	Porte et huisserie	A	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
242	Porte et huisserie	A	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
243	Mur	B	/ Faïence	-	nm		nm	0	Carrelage ou faïence
244	Mur	B	Plâtre / Toile de verre peinte	En bas	<0.9			0	
245	Mur	B	Plâtre / Toile de verre peinte	En haut	<0.9			0	
246	Mur	C	/ Faïence	-	nm		nm	0	Carrelage ou faïence
247	Mur	C	Plâtre / Toile de verre peinte	En bas	<0.9			0	
248	Mur	C	Plâtre / Toile de verre peinte	En haut	<0.9			0	
249	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
250	Fenêtre Ext. et huisserie	C1	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
251	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
252	Fenêtre Int. et huisserie	C1	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
253	Volet	C1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
254	Volet	C1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
255	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
256	Fenêtre Ext. et huisserie	C2	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
257	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
258	Fenêtre Int. et huisserie	C2	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
259	Volet	C2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
260	Volet	C2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
261	Mur	D	Plâtre / Toile de verre peinte	En bas	<0.9			0	
262	Mur	D	Plâtre / Toile de verre peinte	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 16

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Couloir

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
263	Coffrage		Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
264	Coffrage		Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
265	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
266	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
267	Mur	A	Plâtre / Toile de verre peinte	En bas	<0.9			0	
268	Mur	A	Plâtre / Toile de verre peinte	En haut	<0.9			0	
269	Mur	B	Plâtre / Toile de verre peinte	En bas	<0.9			0	
270	Mur	B	Plâtre / Toile de verre peinte	En haut	<0.9			0	
271	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
272	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
273	Mur	C	Plâtre / Toile de verre peinte	En bas	<0.9			0	
274	Mur	C	Plâtre / Toile de verre peinte	En haut	<0.9			0	
275	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
276	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
277	Mur	D	Ciment / Toile de verre peinte	En bas	<0.9			0	
278	Mur	D	Ciment / Toile de verre peinte	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Salle de bains 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
279	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
280	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
281	Mur	A	/ Faïence	-	nm		nm		Carrelage ou faïence
282	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
283	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
284	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
285	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
286	Mur	B	/ Faïence	-	nm		nm		Carrelage ou faïence
287	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
288	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
289	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
290	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
291	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
292	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
293	Mur	C	/ Faïence	-	nm		nm		Carrelage ou faïence
294	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
295	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
296	Volet	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
297	Volet	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
298	Mur	D	/ Faïence	-	nm		nm		Carrelage ou faïence
299	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
300	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Chambre 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
301	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
302	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
303	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
304	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
305	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
306	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
307	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
308	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
309	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
310	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
311	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
312	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
313	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
314	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
315	Volet	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
316	Volet	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
317	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
318	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
319	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
320	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : réserve

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
321	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
322	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
323	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
324	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
325	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
326	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
327	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
328	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
329	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
330	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
331	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
332	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Cuisine

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
333	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
334	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
335	Plinthes		Carrelage /	-	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
336	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
337	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
338	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
339	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
340	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
341	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
342	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
343	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
344	Mur	C	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
345	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
346	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
347	Mur	D	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
348	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
349	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
350	Fenêtre Ext. et huisserie	E	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
351	Fenêtre Ext. et huisserie	E	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
352	Fenêtre Int. et huisserie	E	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
353	Fenêtre Int. et huisserie	E	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
354	Mur	E	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
355	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
356	Mur	F	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
357	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
358	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	F	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
359	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	F	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	
360	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	F	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9		0	
361	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	F	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 16

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Salle de bains 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
362	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
363	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
364	Mur	A	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
365	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
366	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
367	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
368	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
369	Mur	B	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
370	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
371	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
372	Mur	C	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
373	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
374	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
375	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
376	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
377	Mur	E	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
378	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
379	Mur	F	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
380	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 11

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### Rez de chaussée : Salle à manger

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
381	Plafond		Plancher bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
382	Plinthes		Carrelage /	-	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
383	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
384	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
385	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
386	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
387	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
388	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
389	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
390	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
391	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
392	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
393	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
394	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Entrée 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
395	Plafond		Plancher bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
396	Plafond		Plancher bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
397	Plinthes		Carrelage /	-	nm			nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
398	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
399	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
400	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
401	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
402	Porte et huisserie	B	Bois et vitrage /	-	nm			nm	Absence de revêtement
403	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
404	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
405	Porte et huisserie	C	Bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
406	Porte et huisserie	C	Bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
407	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
408	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
409	Porte et huisserie	D	Bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
410	Porte et huisserie	D	Bois / Vernis	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 9

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : placard sous escalier

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
411	Plafond		Plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
412	Mur	A	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
413	Porte et huisserie	A	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
414	Porte et huisserie	A	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
415	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
416	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
417	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
418	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
419	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
420	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
421	Mur	E	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
422	Mur	F	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : Salon

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
423	Plafond		Plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
424	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
425	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
426	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
427	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
428	Porte et huisserie	A	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
429	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
430	Fenêtre Ext. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
431	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
432	Fenêtre Int. et huisserie	B	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
433	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
434	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
435	Porte de placard Ext. et huisserie	B1	Bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
436	Porte de placard Ext. et huisserie	B1	Bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
437	Porte de placard Int. et huisserie	B1	Bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
438	Porte de placard Int. et huisserie	B1	Bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
439	Porte de placard Ext. et huisserie	B2	Bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
440	Porte de placard Ext. et huisserie	B2	Bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
441	Porte de placard Int. et huisserie	B2	Bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
442	Porte de placard Int. et huisserie	B2	Bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
443	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
444	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
445	Mur	D	Parpaings /	-	nm			nm	Absence de revêtement
446	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
447	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 14

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : terrasse couverte

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
448	Plafond		/ tuiles de verre	A droite	<0.9			0	
449	Plafond		/ tuiles de verre	A gauche	<0.9			0	
450	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A droite	<0.9			0	
451	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A gauche	<0.9			0	
452	Mur	A	Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
453	Mur	A	Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
454	Mur	B	Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
455	Mur	B	Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
456	Mur	C	ossature bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
457	Mur	D	ossature bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

cage d'escalier : escalier gauche

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
458	Balustres		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
459	Limon		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
460	Main courante		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
461	Marches		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
462	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
463	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
464	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
465	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### cage d'escalier : 1/2 palier

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
466	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
467	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
468	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
469	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
470	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
471	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
472	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
473	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
474	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
475	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
476	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
477	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### cage d'escalier : Débarras

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
478	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
479	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
480	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
481	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
482	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
483	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
484	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
485	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
486	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
487	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
488	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
489	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
490	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
491	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
492	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
493	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Palier 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
494	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
495	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
496	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
497	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
498	Gardé corps	A	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
499	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
500	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
501	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
502	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
503	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
504	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
505	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
506	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
507	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
508	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
509	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
510	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
511	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
512	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
513	Mur	E	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
514	Mur	E	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
515	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
516	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
517	Mur	F	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
518	Mur	F	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 13

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Chambre 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
519	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
520	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
521	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
522	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
523	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
524	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
525	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
526	Porte et huisserie	A1	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
527	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
528	Porte et huisserie	A2	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
529	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
530	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
531	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	B	PVC / Verre	-	nm		nm	Matériau récent
532	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	B	PVC / Verre	-	nm		nm	Matériau récent
533	Volet	B	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
534	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
535	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	
536	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C1	PVC / Verre	-	nm		nm	Matériau récent
537	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C1	PVC / Verre	-	nm		nm	Matériau récent
538	Volet	C1	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
539	Porte-Fenêtre Ext. et huisserie	C2	PVC / Verre	-	nm		nm	Matériau récent
540	Porte-Fenêtre Int. et huisserie	C2	PVC / Verre	-	nm		nm	Matériau récent
541	Volet	C2	PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
542	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9		0	
543	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 17

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Balcon

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
544	Mur	A	Ciment / Peinture	En bas	<0.9		0	
545	Mur	A	Ciment / Peinture	En haut	<0.9		0	
546	Garde corps	B	Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
547	Garde corps	C	Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement
548	Garde corps	D	Bois /	-	nm		nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 4

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Salle de bains 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
549	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
550	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
551	Plinthes		PVC /	-	nm		nm	Absence de revêtement Matériau récent
552	Mur	A	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
553	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
554	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
555	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
556	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
557	Mur	B	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
558	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
559	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
560	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
561	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
562	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
563	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
564	Mur	C	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
565	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
566	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
567	Mur	D	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
568	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
569	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
570	Mur	E	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
571	Mur	E	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
572	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
573	Mur	F	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
574	Mur	F	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
575	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 17

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : salle d'eau 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	Classe	Observations
576	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9		0	
577	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9		0	
578	Plinthes		Carrelage /	-	nm		nm	Absence de revêtement Carrelage ou faïence
579	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
580	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
581	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
582	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
583	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
584	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
585	Mur	C	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
586	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
587	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
588	Mur	D	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
589	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
590	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
591	Fenêtre Ext. et huisserie	E	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
592	Fenêtre Ext. et huisserie	E	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
593	Fenêtre Int. et huisserie	E	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9		0	
594	Fenêtre Int. et huisserie	E	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9		0	
595	Mur	E	/ Faïence	-	nm		nm	Carrelage ou faïence
596	Mur	E	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
597	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	
598	Volet	E	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0	
599	Volet	E	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0	
600	Mur	F	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9		0	
601	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9		0	

Nombre Total d'UD : 15

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Chambre 3

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
602	Coffrage		Bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
603	Coffrage		Bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
604	Plafond		Lambris Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
605	Plafond		Lambris Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
606	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
607	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
608	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
609	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
610	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
611	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
612	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
613	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
614	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
615	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
616	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
617	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
618	Porte et huisserie	B	Bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
619	Porte et huisserie	B	Bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
620	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
621	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
622	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
623	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
624	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
625	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
626	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
627	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
628	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
629	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
630	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
631	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
632	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
633	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 16

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : grenier 1

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
634	Mur		Briques /	-	nm			nm	Absence de revêtement
635	Mur		ossature bois / torchis	En bas	<0.9			0	
636	Mur		ossature bois / torchis	En haut	<0.9			0	
637	Mur		Parpaings /	-	nm			nm	Absence de revêtement
638	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A droite	<0.9			0	
639	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A gauche	<0.9			0	
640	Porte et huisserie		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 5

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Palier 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
641	Plafond		Plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
642	Plinthes		Bois / Vernis	A droite	<0.9			0	
643	Plinthes		Bois / Vernis	A gauche	<0.9			0	
644	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
645	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
646	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
647	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
648	Garde corps	B	Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
649	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
650	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
651	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
652	Porte et huisserie	C	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
653	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
654	Fenêtre Ext. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
655	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
656	Fenêtre Int. et huisserie	D	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
657	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
658	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : Chambre 4

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
659	Plafond		Plancher bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
660	Plafond		Plancher bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
661	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
662	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
663	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
664	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
665	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
666	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
667	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
668	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
669	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
670	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
671	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
672	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
673	Porte de placard Ext. et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
674	Porte de placard Ext. et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
675	Porte de placard Int. et huisserie	D	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
676	Porte de placard Int. et huisserie	D	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
677	Mur	E	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
678	Mur	E	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
679	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
680	Porte et huisserie	E	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
681	Fenêtre Ext. et huisserie	F	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
682	Fenêtre Ext. et huisserie	F	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
683	Fenêtre Int. et huisserie	F	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
684	Fenêtre Int. et huisserie	F	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
685	Mur	F	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
686	Mur	F	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 14

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : salle d'eau 2

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
687	Plafond		Plancher bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
688	Plafond		Plancher bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
689	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
690	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
691	Mur	B	/ Faïence	-	nm		nm		Carrelage ou faïence
692	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
693	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
694	Mur	C	/ Faïence	-	nm		nm		Carrelage ou faïence
695	Mur	C	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
696	Mur	C	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
697	Mur	D	/ Faïence	-	nm		nm		Carrelage ou faïence
698	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
699	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 8

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : Chambre 5

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
700	Plafond		Plâtre / Peinture	A droite	<0.9			0	
701	Plafond		Plâtre / Peinture	A gauche	<0.9			0	
702	Plinthes		Bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
703	Plinthes		Bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
704	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
705	Mur	A	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
706	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
707	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
708	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
709	Mur	B	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
710	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
711	Porte et huisserie	B	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
712	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
713	Fenêtre Ext. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
714	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En bas	<0.9			0	
715	Fenêtre Int. et huisserie	C	Bois et vitrage / Peinture	En haut	<0.9			0	
716	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
717	Mur	C	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	
718	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En bas	<0.9			0	
719	Mur	D	Plâtre / Tapisserie	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 10

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : dressing

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
720	Plafond		Lambris Bois /	-	nm		nm		Absence de revêtement
721	Mur	A	Briques /	-	nm		nm		Absence de revêtement
722	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9		0		
723	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9		0		
724	Mur	B	Parpaings /	-	nm		nm		Absence de revêtement
725	Mur	C	Briques /	-	nm		nm		Absence de revêtement
726	Mur	D	Parpaings /	-	nm		nm		Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

### 1er étage : grenier Est

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
727	Fenêtre Ext. et huisserie		Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
728	Fenêtre Ext. et huisserie		Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
729	Fenêtre Int. et huisserie		Bois et vitrage / Vernis	En bas	<0.9			0	
730	Fenêtre Int. et huisserie		Bois et vitrage / Vernis	En haut	<0.9			0	
731	Mur		Briques /	-	nm		nm		Absence de revêtement
732	Mur		Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
733	Mur		Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
734	Mur		ossature bois /	-	nm		nm		Absence de revêtement
735	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A droite	<0.9			0	
736	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A gauche	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

1er étage : escalier principal

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
737	Balustres		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
738	Contremarches		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
739	Main courante		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
740	Marches		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
741	Plafond		Plancher bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
742	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
743	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Rez de chaussée : escalier sous sol

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
744	Main courante		Bois / Vernis	En bas	<0.9			0	
745	Main courante		Bois / Vernis	En haut	<0.9			0	
746	Marches		Béton / Peinture	En bas	<0.9			0	
747	Marches		Béton / Peinture	En haut	<0.9			0	
748	Plafond		Plancher bois / Peinture	A droite	<0.9			0	
749	Plafond		Plancher bois / Peinture	A gauche	<0.9			0	
750	Mur	A	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
751	Mur	A	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
752	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En bas	<0.9			0	
753	Porte et huisserie	A	Bois / Peinture	En haut	<0.9			0	
754	Mur	B	Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
755	Mur	B	Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
756	Mur	B	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
757	Mur	B	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	
758	Mur	D	Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
759	Mur	D	Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
760	Mur	D	Plâtre / Peinture	En bas	<0.9			0	
761	Mur	D	Plâtre / Peinture	En haut	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 9

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Sous-sol : Garage

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
762	Mur		Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
763	Mur		Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
764	Mur		Lambris bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
765	Plafond		Béton / Peinture	A droite	<0.9			0	
766	Plafond		Béton / Peinture	A gauche	<0.9			0	
767	Porte et huisserie		PVC / Verre	-	nm			nm	Matériau récent

Nombre Total d'UD : 4

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Sous-sol : Atelier garage

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
768	Fenêtre Ext. et huisserie		PVC / Verre	-	nm			nm	Matériau récent
769	Fenêtre Int. et huisserie		PVC / Verre	-	nm			nm	Matériau récent
770	Mur		Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
771	Mur		Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
772	Plafond		Béton / Peinture	A droite	<0.9			0	
773	Plafond		Béton / Peinture	A gauche	<0.9			0	
774	porte de garage		Bois /	-	nm			nm	Absence de revêtement
775	Porte et huisserie		PVC / Verre	-	nm			nm	Matériau récent

Nombre Total d'UD : 6

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe : Débaras jardin

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
776	Mur		Ciment / Peinture	En bas	<0.9			0	
777	Mur		Ciment / Peinture	En haut	<0.9			0	
778	Mur		Parpings /	-	nm			nm	Absence de revêtement
779	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A droite	<0.9			0	
780	Plafond		Charpente bois / Tuiles	A gauche	<0.9			0	

Nombre Total d'UD : 3

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

Annexe : local technique piscine

N°	Unité de diagnostic	Zone	Substrat / Revêtement	Localisation des mesures	mg/cm²	Type de dégradation	la	Classe	Observations
781	Mur		Béton /	-	nm			nm	Absence de revêtement
782	Plafond		hourdis béton /	-	nm			nm	Absence de revêtement

Nombre Total d'UD : 2

Nombre d'UD de classe 3 : 0

% d'UD de classe 3 : 0%

## Analyses

Aucune analyse n'a été effectuée.

## Conditions particulières d'exécution

### Textes de référence

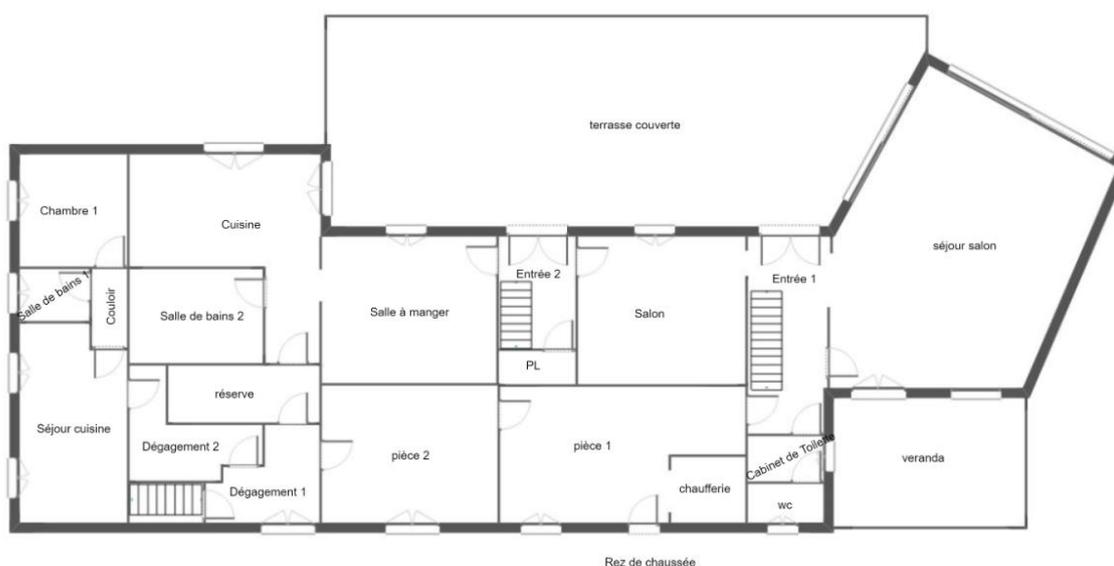
- Loi n°2004-806 du 9 août 2004 relative à la politique de santé publique,
- Articles L1334-5 à L1334-10 du code de la santé publique (CSP),
- Articles R1334-10 à R1334-12 du CSP,
- Décret 2006-474 du 25 avril 2006 relatif à la lutte contre le saturnisme,
- Arrêté du 19 août 2011 relatif au constat des risques d'exposition au plomb,
- Norme NF X 46-030 Protocole de réalisation du constat de risque d'exposition au plomb.

Précisions : limite du constat de risque d'exposition au plomb

L'article R1334-11 du code de la santé publique demande d'identifier toute surface comportant un revêtement avec présence de plomb. Les mesures faites présentent deux types de limitation :

- Limitation due à l'échantillonnage : une mesure ne s'effectuant que sur quelques cm<sup>2</sup>, seul un échantillonnage limité des surfaces est possible et le constat de risque d'exposition au plomb ne peut donc avoir de sens qu'en référence à une méthodologie d'échantillonnage déterminée. Un autre échantillonnage pourrait conduire à un résultat différent.
- Limitation due à la technique de mesure dans le cas des mesures faites par appareil portatif : les mesures sont faites par émission d'un rayonnement produit par une source radioactive et analyse spectrale du rayonnement de fluorescence X réémis en retour par les atomes de plomb. Les différents rayonnements peuvent subir des altérations dues aux différentes couches de revêtement situées entre le plomb et la surface. De ce fait, les mesures du plomb en profondeur peuvent présenter des dispersions importantes.

## Schéma du constat de risque d'exposition au plomb

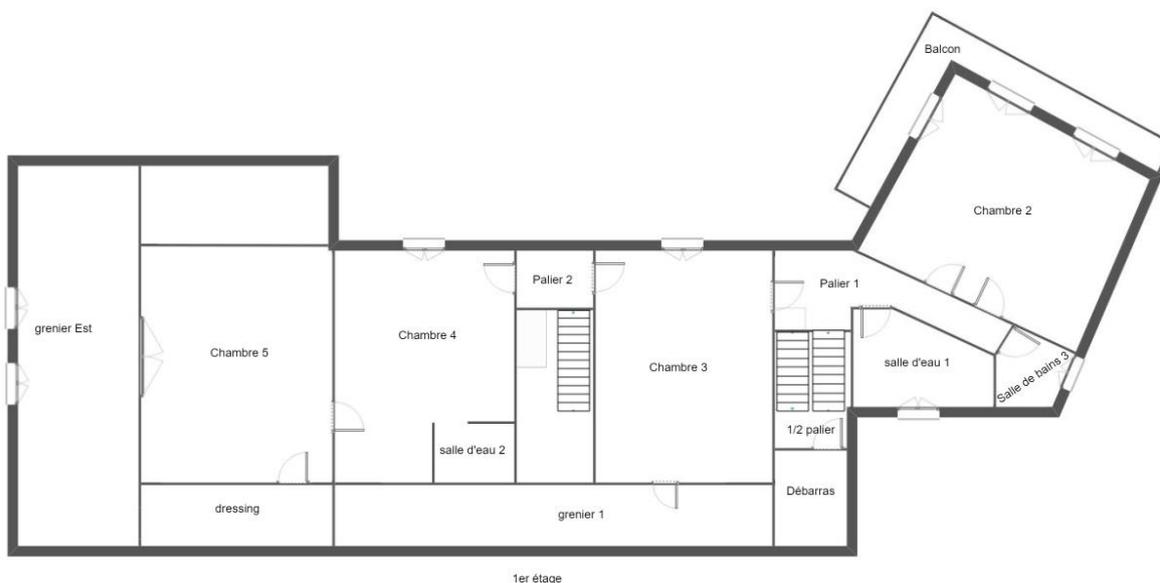


Réf : DIA-SRDO1-2109-003

Titre

Planche de repérage technique

3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse
---------------------------------------	----------	--------------------------------	----------------------------



Réf : DIA-SRDO1-2109-003	Planche 1		Planche de repérage technique
3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON	Indice A	Auteur : Monsieur Eric MACK	Bat. A du plan de masse

## Note d'information

Si le logement que vous vendez, achetez ou louez comporte des revêtements contenant du plomb, sachez que le plomb est dangereux pour la santé.

Deux documents vous informent :

- le constat de risque d'exposition au plomb vous permet de localiser précisément ces revêtements : **lisez-le attentivement !**
- la présente notice d'information résume ce que vous devez savoir pour éviter l'exposition au plomb dans ce logement.

### Les effets du plomb sur la santé

L'ingestion ou l'inhalation de plomb est toxique. Elle provoque des effets réversibles (anémie, troubles digestifs) ou irréversibles (atteinte du système nerveux, baisse du quotient intellectuel, etc...). Une fois dans l'organisme, le plomb est stocké, notamment dans les os, d'où il peut être libéré dans le sang, des années ou même des dizaines d'années plus tard. L'intoxication chronique par le plomb, appelé saturnisme, est particulièrement grave chez le jeune enfant. Les femmes en âge de procréer doivent également se protéger car, pendant la grossesse, le plomb peut traverser le placenta et contaminer le fœtus.

### Les mesures de prévention en présence de revêtements contenant du plomb

Des peintures fortement chargées en plomb (céruse) ont été couramment utilisées jusque vers 1950. Ces peintures, souvent recouvertes par d'autres revêtements depuis, peuvent être dégradées à cause de l'humidité, à la suite d'un choc, par grattage ou à l'occasion de travaux : les écailles et les poussières ainsi libérées constituent alors une source d'intoxication. Ces peintures représentent le principal risque d'exposition au plomb dans l'habitation.

Le plomb contenu dans les peintures ne présente pas de risque tant qu'elles sont en bon état ou inaccessibles. En revanche, le risque apparaît dès qu'elles s'écaillent ou se dégradent. Dans ce cas, votre enfant peut s'intoxiquer :

- S'il porte à la bouche des écailles de peinture contenant du plomb ;
- S'il se trouve dans une pièce contaminée par des poussières contenant du plomb ;
- S'il reste à proximité de travaux dégagant des poussières contenant du plomb.

Le plomb en feuille contenu dans certains papiers peints (posés parfois sur les parties humides des murs) n'est dangereux qu'en cas d'ingestion de fragments de papier. Le plomb laminé des balcons et rebords extérieurs de fenêtre n'est dangereux que si l'enfant a accès à ces surfaces, y porte la bouche ou suce ses doigts après les avoir touchées.

**Pour éviter que votre enfant ne s'intoxique :**

- Surveillez l'état des peintures et effectuez les menues réparations qui s'imposent sans attendre qu'elles s'aggravent ;
- Lutte contre l'humidité, qui favorise la dégradation des peintures ;
- Évitez le risque d'accumulation des poussières : ne posez pas de moquette dans les pièces où l'enfant joue, nettoyez souvent le sol, les rebords des fenêtres avec une serpillière humide ;
- Veillez à ce que votre enfant n'ait pas accès à des peintures dégradées, à des papiers peints contenant une feuille de plomb, ou à du plomb laminé (balcons, rebords extérieurs de fenêtres), lavez ses mains, ses jouets.

**En cas de travaux portant sur des revêtements contenant du plomb : prenez des précautions :**

- Si vous confiez les travaux à une entreprise, remettez-lui une copie du constat du risque d'exposition au plomb, afin qu'elle mette au œuvre les mesures de prévention adéquates ;
- Tenez les jeunes enfants éloignés du logement pendant toute la durée des travaux, avant tout retour d'un enfant après travaux, les locaux doivent avoir être parfaitement nettoyés;
- Si vous réalisez les travaux vous-même, prenez soin d'éviter la dissémination des poussières contaminées dans tout le logement et éventuellement le voisinage.

**Si vous êtes enceinte :**

- Ne réalisez jamais vous-même des travaux portant sur des revêtements contenant du plomb ;
- Eloignez-vous de tous travaux portant sur des revêtements contenant du plomb.

Si vous craignez qu'il existe un risque pour votre santé ou celle de votre enfant, parlez-en à votre médecin (généraliste, pédiatre, médecin de protection maternelle et infantile, médecin scolaire) qui prescrira, s'il le juge utile, un dosage de plomb dans le sang (plombémie). Des informations sur la prévention du saturnisme peuvent être obtenues auprès des directions des affaires départementales de l'équipement ou des directions des affaires sanitaires et sociales, ou sur le site internet des ministres chargés de la santé et du logement

## ➤ Attestation de durée de vie de la source



Distribution

Assistance technique

Maintenance d'équipements scientifiques

### Traduction du document ThermoFisher Scientific du 1<sup>er</sup> mars 2011 signé par Dr. Björn Klau

#### Usage maximal des sources Cd-109 dans les analyseurs de fluorescence X portables Niton

A qui de droit,

Considérant les performances des analyseurs de fluorescence X portables Thermo Scientific Niton pourvus d'une source isotopique Cd-109 conçus pour l'analyse du plomb dans la peinture nous actons les points suivants :

Basée sur la période radioactive du Cd-109 établie par la physique à 462,6 jours, l'utilisation maximale d'une source Cd-109 est déterminée par l'activité résiduelle minimale pour une durée d'analyse utile avec des ratios signal/bruit statistiquement acceptables, soit **75 MBq**.

- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **370 MBq** cette valeur limite est atteinte après **36 mois**.
- Pour un analyseur avec une source Cd-109 d'une activité initiale de **1480 MBq** cette valeur limite est atteinte après **64 mois**.

Ces durées limites sont indépendantes de l'utilisation réelle de l'analyseur. L'horloge de décroissance de la source démarre dès l'assemblage de celle-ci. Avec la décroissance de la source le temps d'analyse effectif nécessaire pour acquérir des données analytiques pertinentes augmente au moins proportionnellement. Vers la fin de vie de la source le rapport signal sur bruit décroît même plus vite car le bruit électronique devient prédominant. Avec une activité inférieure à 75 MBq les temps d'analyse nécessaires augmentent dans des proportions telles qu'ils rendent l'instrument impropre à son utilisation. Aux très basses activités d'autres sources d'erreur diminuent la précision et la justesse des résultats.

Ces durées d'utilisation maximales de 36 (source 370 MBq) et 64 mois (source 1480 MBq) avant un inévitable remplacement de la source sont simplement basées sur des lois et des constantes physiques. Au-delà de ces durées les appareils deviennent pratiquement inutilisables en seulement quelques semaines. Les intervalles maximaux de remplacement de source devraient par conséquent être programmés de façon à ne pas excéder ces durées afin que le cycle d'utilisation soit optimal avec de bonnes performances de l'analyseur.

Si l'on considère une analyse réalisée avec un analyseur Niton sur un échantillon contenant 1 mg/cm<sup>2</sup> de plomb nous statuons que :

*Pendant cette durée l'appareil garantit que 95 % des résultats de mesures réalisées sur un échantillon standardisé de concentration voisine de 1 mg/cm<sup>2</sup>, sont comprises dans un intervalle : [valeur cible - 0,1 mg/cm<sup>2</sup> ; valeur cible + 0,1 mg/cm<sup>2</sup>].*

Au-delà des durées limites mentionnées précédemment (soit 36 ou 64 mois selon l'activité initiale de la source) nous ne pouvons garantir que l'analyse définie ci-dessus puisse être réalisée avec une erreur inférieure à ±0,1 mg/cm<sup>2</sup> dans un intervalle de confiance de 95% (2σ).

**Nom de la société :** ACME EXPERTISES

**Modèle de l'analyseur :** FEnX 23mCi

**N° série de l'analyseur :** 250

**N° de série de la source :** RTV-0286-23

**Date d'origine de la source :** 17/01/2019

**Date de fin de validité de la source :** 16/01/2024

Fondis Electronic  
26 avenue Duguay Trouin  
78960 VOISINS LE BRETONNEUX  
Tél. : +33 (0)1 34 52 10 30  
Fax : +33 (0)1 30 57 33 25  
E-mail : info@fondiselectronic.com  
Site : www.physibel.fr  
SAS au capital de 2 500 000 € - Siret 428 583 637 00031 - APE 4652Z - N° TVA : FR 15 428 583 637 - Lieu de juridiction : Versailles



# ➤ Rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité

L'objet de la mission est l'établissement d'un rapport de l'état de l'installation intérieure d'électricité. Il est réalisé suivant nos conditions particulières et générales de vente et d'exécution

## Désignation et description du local d'habitation et de ses dépendances

Localisation du local d'habitation et de ses dépendances	
Département	65
Commune	MONFAUCON
Type d'immeuble	Maison individuelle
Adresse	3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON
Référence cadastrale	Non communiquées
N° logement / Etage / Identification fiscale	Sans objet
Désignation du lot de (co)propriété	Sans objet
Nature et situation de l'immeuble	Immeuble bâti, bien non indépendant
Année de construction du local et de ses dépendances	
	Avant 1949
Année de réalisation de l'installation électrique	
	Non communiquée
Distributeur d'électricité	
	EDF

Pièces et emplacements non visités	Justification
Sans objet	

## Identification du donneur d'ordre

## Propriétaire

Si différent du propriétaire

Monsieur, Madame David GOSLING  
3 rue de l'église, 65140 MONFAUCON

## Identification de l'opérateur ayant réalisé l'intervention et signé le rapport

Opérateur de repérage	Monsieur Eric MACK. Le présent rapport est établi par une personne dont les compétences sont certifiées par : le jusqu'au
Nom et raison sociale de l'entreprise	ACME EXPERTISES
Adresse de l'entreprise	6 Rue Lucie Aubrac 32000 AUCH
Numéro de Siret	840 224 745 00017
Désignation de la compagnie d'assurance de l'opérateur	AXA RCP n° 1148866204 - Montant de garantie : 2.000.000 € - Date de validité : 2021-12-31
Commande effectuée le	03/09/2021
Visite réalisée le	03/09/2021 à 14:15
Pièces jointes	Sans objet
Sous-traitance	Sans objet
Durée de validité en cas de vente	02/09/2024
Durée de validité en cas de location	02/09/2027
Retour du courrier préliminaire	Non retourné
Appareil électrique	T16-600 MEGGER

## Rappel des limites du champ de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité

---

L'état de l'installation intérieure d'électricité porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation située en aval de l'appareil général de commande et de protection de cette installation. Il ne concerne pas les matériels d'utilisation amovibles, ni les circuits internes des matériels d'utilisation fixes, destinés à être reliés à l'installation électrique fixe, ni les installations de production ou de stockage par batteries d'énergie électrique du générateur jusqu'au point d'injection au réseau public de distribution d'énergie ou au point de raccordement à l'installation intérieure. Il ne concerne pas non plus les circuits de téléphonie, de télévision, de réseau informatique, de vidéophonie, de centrale d'alarme, etc. lorsqu'ils sont alimentés en régime permanent sous une tension  $\leq 50$  V en courant alternatif et 120 V en courant continu.

L'intervention de l'opérateur réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité ne porte que sur les constituants visibles, visitables, de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue sans démontage de l'installation électrique (hormis le démontage des capots des tableaux électriques lorsque cela est possible) ni destruction des isolants des câbles.

Des éléments dangereux de l'installation intérieure d'électricité peuvent ne pas être repérés, notamment :

- les parties de l'installation électrique non visibles (incorporées dans le gros œuvre ou le second œuvre ou masquées par du mobilier) ou nécessitant un démontage ou une détérioration pour pouvoir y accéder (boîtes de connexion, conduits, plinthes, goulottes, huisseries, éléments chauffants incorporés dans la maçonnerie, luminaires des piscines plus particulièrement) ;

- les parties non visibles ou non accessibles des tableaux électriques après démontage de leur capot ;

Inadéquation entre le courant assigné (calibre) des dispositifs de protection contre les surintensités et la section des conducteurs sur toute la longueur des circuits.

## Conclusion relative à l'évaluation des risques pouvant porter atteinte à la sécurité des personnes

### Anomalies avérées selon les domaines suivants :

- 1. Appareil général de commande et de protection et son accessibilité.
- 2. Dispositif de protection différentielle à l'origine de l'installation / Prise de terre et installation de mise à la terre.
- 3. « Dispositif de protection contre les surintensités » adapté à la section des conducteurs, sur chaque circuit.
- 4. La liaison équipotentielle et installation électrique adaptées aux conditions particulières des locaux contenant une douche ou une baignoire.
- 5. Matériels électriques présentant des risques de contacts directs avec des éléments sous tensions - Protection mécanique des conducteurs.
- 6. Matériels électriques vétustes, inadaptés à l'usage.

### Installations particulières :

- P1, P2. Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis la partie privative ou inversement
- P3. Piscine privée, ou bassin de fontaine

### Informations complémentaires :

- IC. Socles de prise de courant, dispositif à courant différentiel résiduel à haute sensibilité.

Fait à AUCH, le 03/09/2021

Monsieur Eric MACK

Cachet de l'entreprise

Signature opérateur



## Avertissement particulier

---

### Points de contrôle n'ayant pu être vérifiés

Aucun point de contrôle non vérifié pour le bien visité.

## Conclusion relative à l'évaluation des risques relevant du devoir de conseil de professionnel

---

Le devoir de conseil de l'opérateur ayant réalisé l'intervention se limite exclusivement dans le cadre du présent rapport aux obligations qui lui incombent, telles qu'indiquées dans la norme NF C16-600 (dernière version en vigueur au jour de l'édition du rapport).

Le tableau suivant détaille les points examinés qui font l'objet d'une anomalie lors du diagnostic.

Nous vous conseillons de supprimer les anomalies identifiées en consultant dans les meilleurs délais un électricien qualifié.

Points à examiner	Libellé des points de contrôle vérifiés *	Commentaires	Observations	Domaine conclusion **
Prise de terre et installation de mise à la terre	Présence		Un(des) socle(s) de prise(s) de courant ne comporte(nt) pas de broche de terre. La broche de terre doit être un élément métallique situé sur chaque prise électrique.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Continuité		Le circuit (n'alimentant pas des socles de prises de courant) n'est pas relié à la terre. Tous les circuits (éclairage, eau chaude sanitaire, chauffage...) doivent être raccordés à la terre.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Mise à la terre de chaque circuit, dont les matériels spécifiques		Un(des) conduit(s) métallique(s) en montage apparent ou encastré, comportant des conducteurs, n'est (ne sont) pas relié(s) à la terre. Un conducteur est un fil électrique. Pour la sécurité des occupants, ces conduits métalliques doivent être reliés à la terre.	2
Prise de terre et installation de mise à la terre	Mesures compensatoires : protection par dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité 30mA		Alors que, dans les locaux autres que ceux contenant une baignoire ou une douche, un conduit métallique en montage apparent ou encastré et contenant des conducteurs n'est pas relié à la terre, la mesure compensatoire suivante n'est pas correctement mise en œuvre : protection du (des) circuit(s) concerné(s) ou l'ensemble de l'installation électrique par un(des) dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité $\leq 30$	2

<p>Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche</p>	<p>Présence - Continuité</p>		<p>mA. Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Techniquement, elle ne peut être une solution pérenne. Locaux contenant une baignoire ou une douche : la continuité électrique de la liaison équipotentielle supplémentaire, reliant les éléments conducteurs et les masses des matériels électriques, n'est pas satisfaisante (résistance supérieure à 2 ohms). La liaison équipotentielle supplémentaire participe à la protection des personnes, en reliant les parties métalliques entre elles. Elle permet d'éviter toute électrocution dans la salle de bain.</p>	<p>4</p>
<p>Liaison équipotentielle supplémentaire (LES) dans chaque local contenant une baignoire ou une douche</p>	<p>Mesure compensatoire</p>		<p>Locaux contenant une baignoire ou une douche : la mesure compensatoire appliquée dans le cas où la valeur de la résistance électrique est &gt; 2 ohms entre un élément effectivement relié à la liaison équipotentielle supplémentaire et uniquement : les huisseries métalliques de porte et de fenêtre, le corps métallique de la baignoire ou du receveur de douche, la canalisation de vidange métallique de la baignoire ou du receveur de douche, n'est pas correctement mise en œuvre. Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives. Techniquement, elle ne peut être une solution pérenne.</p>	<p>4</p>
<p>Matériels présentant des risques de contact direct avec des</p>	<p>Présence</p>		<p>L'enveloppe du matériel est manquante ou détériorée. Les protections électriques doivent être entières</p>	<p>5</p>

<p>éléments sous tension</p>			<p>et non dégradées pour que les occupants soient en sécurité à tout instant.</p>	
<p>Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension</p>	<p>Mise en œuvre</p>		<p>L'installation électrique comporte une(des) connexion(s) avec une(des) partie(s) active(s) nue(s) sous tension accessible. Les parties conductrices des éléments électriques doivent être inaccessibles pour que les occupants soient en sécurité à tout instant.</p>	<p>5</p>
<p>Matériels présentant des risques de contact direct avec des éléments sous tension</p>	<p>Mise en œuvre</p>		<p>L'installation électrique comporte une(des) connexion(s) avec une(des) partie(s) active(s) nue(s) sous tension accessible. Les parties métalliques des éléments électriques doivent être inaccessibles pour que les occupants soient en sécurité à tout instant.</p>	<p>5</p>

					
<p>Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage</p>	<p>Absence de matériel vétuste</p>	<p>conduits métalliques interrupteur fusible interrupteur métallique Fusibles de type à puits</p>  		<p>L'installation comporte du matériel électrique vétuste. Le matériel électrique ne doit pas être vétuste, en raison de l'usure, du vieillissement de leurs constituants, ...</p>	<p>6</p>

				
<p>Installation et équipement électrique de la piscine privée</p>	<p>Adaptation des caractéristiques techniques de l'installation électrique et des équipements</p>		<p>Piscine privée : l'installation ne répond pas aux prescriptions particulières applicables [adéquation entre l'emplacement où est installé le matériel électrique et les caractéristiques de ce dernier - respect des règles de protection contre les chocs électriques liées aux volumes]. Tout appareil ou matériel électrique de piscine doit répondre à des normes de sécurité et de positionnement.</p>	<p>P3</p>
<p>Autres vérifications recommandées (informatives)</p>	<p>Dispositif à courant différentiel-résiduel à haute sensibilité <math>\leq 30</math> mA : Protection de l'ensemble de l'installation électrique</p>		<p>L'ensemble de l'installation n'est pas protégé par un ou plusieurs dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité <math>\leq 30</math>mA</p>	<p>IC</p>
<p>Autres vérifications recommandées (informatives)</p>	<p>Socles de prise de courant : type obturateur</p>		<p>Au moins un socle de prise de courant n'est pas de type à obturateur.</p>	<p>IC</p>
<p>Autres vérifications recommandées (informatives)</p>	<p>Socles de prise de courant : type à puits</p>		<p>Au moins un socle de prise de courant ne possède pas un puit de 15 mm</p>	<p>IC</p>

\* selon l'annexe I de l'arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'Etat de l'Installation Intérieure d'Electricité dans les Immeubles à usage d'Habitation

\*\* Cette colonne reprend les numéros des points à examiner en conclusion dans le chapitre 5.

Une mesure compensatoire est une mesure qui permet de limiter un risque de choc électrique lorsque les règles fondamentales de sécurité ne peuvent s'appliquer pleinement pour des raisons soit économiques, soit techniques, soit administratives.

## Observations

---

La valeur de la résistance de terre est de 53 Ohms.

## Explications détaillées relatives aux risques encourus

---

*Description des risques encourus en fonction des anomalies identifiées*

### Appareil général de commande et de protection

Cet appareil, accessible à l'intérieur du logement, permet d'interrompre, en cas d'**urgence**, en un lieu unique, connu et accessible, la totalité de la fourniture de l'alimentation électrique.

Son absence, son inaccessibilité ou un appareil inadapté ne permet pas d'assurer cette fonction de coupure en cas de danger (risque d'électrisation, voire d'électrocution), d'incendie ou d'intervention sur l'installation électrique.

### Dispositif de protection différentiel à l'origine de l'installation

Ce dispositif permet de protéger les personnes contre les risques de choc électrique lors d'un **défait d'isolement** sur un matériel électrique. Son absence ou son mauvais fonctionnement peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Prise de terre et installation de mise à la terre

Ces éléments permettent, lors d'un **défait d'isolement** sur un matériel électrique, de dévier à la terre le courant de défaut dangereux qui en résulte.

L'absence de ces éléments ou leur inexistence partielle peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Dispositif de protection contre les surintensités

Les disjoncteurs divisionnaires ou coupe-circuits à cartouche fusible, à l'origine de chaque circuit, permettent de protéger les conducteurs et câbles électriques contre les échauffements anormaux dus aux surcharges ou courts-circuits.

L'absence de ces dispositifs de protection ou leur calibre trop élevé peut être à l'origine d'incendies.

### Liaison équipotentielle dans les locaux contenant une baignoire ou une douche

Elle permet d'éviter, lors d'un défaut, que le corps humain ne soit traversé par un courant électrique dangereux.

Son absence privilégie, en cas de défaut, l'écoulement du courant électrique par le corps humain, ce qui peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Conditions particulières : les locaux contenant une baignoire ou une douche

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique à l'intérieur de tels locaux permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celle-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

### Matériels électriques présentant des risques de contact direct

Les matériels électriques dont des parties nues sous tension sont accessibles (matériels électriques anciens, fils électriques dénudés, bornes de connexion non placées dans une boîte équipée d'un couvercle, matériels électriques cassés...) présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Matériels électriques vétustes ou inadaptés à l'usage

Ces matériels électriques, lorsqu'ils sont trop anciens, n'assurent pas une protection satisfaisante contre l'accès aux parties nues sous tension ou ne possèdent plus un niveau d'isolement suffisant. Lorsqu'ils ne sont pas adaptés à l'usage normal du matériel, ils deviennent très dangereux lors de leur utilisation. Dans les deux cas, ces matériels présentent d'importants risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Appareils d'utilisation situés dans des parties communes et alimentés depuis les parties privatives

Lorsque l'installation électrique issue de la partie privative n'est pas mise en œuvre correctement, le contact d'une personne avec la masse d'un matériel électrique en défaut ou une partie active sous tension peut être la cause d'électrisation, voire d'électrocution.

### Piscine privée ou bassin de fontaine

Les règles de mise en œuvre de l'installation électrique et des équipements associés à la piscine ou au bassin de fontaine permettent de limiter le risque de chocs électriques, du fait de la réduction de la résistance électrique du corps humain lorsque celui-ci est mouillé ou immergé.

Le non-respect de celles-ci peut être la cause d'une électrisation, voire d'une électrocution.

## Informations complémentaires

### Dispositif(s) différentiel(s) à haute sensibilité protégeant tout ou partie de l'installation électrique

L'objectif est d'assurer rapidement la coupure de courant de l'installation électrique ou du circuit concerné, dès l'apparition d'un courant de défaut même de faible valeur. C'est le cas notamment lors de la défaillance occasionnelle (telle que l'usure normale ou anormale des matériels, l'imprudence ou le défaut d'entretien, la rupture du conducteur de mise à la terre d'un matériel électrique...) des mesures classiques de protection contre les risques d'électrisation, voire d'électrocution.

### Socles de prise de courant de type à obturateurs

L'objectif est d'éviter l'introduction, en particulier par un enfant, d'un objet dans une alvéole d'un socle de prise de courant sous tension pouvant entraîner des brûlures graves et/ou l'électrisation, voire l'électrocution.

### Socles de prise de courant de type à puits (15 mm minimum)

La présence de puits au niveau d'un socle de prise de courant évite le risque d'électrisation, voire d'électrocution, au moment de l'introduction des fiches mâles non isolées d'un cordon d'alimentation.

## Conditions particulières d'exécution

---

### Textes de référence

Ordonnance du 8 juin 2005 instaurant le Dossier de Diagnostics Techniques.

Décret n°2008-384 du 22 avril 2008 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

Décret 2006-1153 du 21 décembre 2006 relatif aux durées de validité des diagnostics techniques (DDT).

Article L. 134-7 du Code de la Construction et de l'Habitation

Arrêté du 8 juillet 2008 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.

Arrêté du 28 septembre 2017 définissant le modèle et la méthode de réalisation de l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les immeubles à usage d'habitation

La norme NF C16-600 version Juillet 2017 relative à l'état de l'installation électrique des parties privatives des locaux à usage d'habitation

En cas de location :

Décret n°2016-1105 du 11 août 2016 relatif à l'état de l'installation intérieure d'électricité dans les logements en location

Loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové

### Précisions concernant l'état des installations intérieures d'électricité

Le domaine d'application du diagnostic porte sur l'ensemble de l'installation intérieure d'électricité à basse tension des locaux à usage d'habitation. Le diagnostic concerne l'ensemble des circuits basse tension et natures de courant associés en vue de l'utilisation de l'énergie électrique. Il concerne également la partie de l'installation de branchement située dans la partie privative. Le diagnostic ne concerne pas les circuits internes des matériels d'utilisation destinés à être reliés à l'installation électrique fixe.

L'intervention du diagnostiqueur ne porte que sur les constituants visibles, visitables de l'installation au moment du diagnostic. Elle s'effectue, sans déplacement de meubles ni démontage de l'installation électrique, ni destruction des isolants des câbles, hormis certaines exceptions. Elle ne préjuge pas de l'usage et des modifications ultérieures de l'installation électrique.

Préalablement à la réalisation du diagnostic, le donneur d'ordre, ou son représentant, tient informé l'occupant éventuel du logement de la nécessité de la mise hors tension de toute ou partie de l'installation pour la réalisation du diagnostic et de la nécessité pour l'occupant de mettre lui-même hors tension les équipements qui pourraient être sensibles à une mise hors tension (matériels programmables par exemple) ou risqueraient d'être détériorés lors de la remise sous tension (certains matériels électroniques, de chauffage, etc...). Le donneur d'ordre, ou son représentant, signale également au diagnostiqueur les parties de l'installation qui ne doivent pas être mises hors tension et les motifs de cette impossibilité (matériel de surveillance médicale, alarmes, etc.).

Pendant toute la durée du diagnostic, le donneur d'ordre ou son représentant :

Fait en sorte que tous les locaux et leurs dépendances sont accessibles,

S'assure que l'installation est alimentée en électricité, si celle-ci n'a pas fait l'objet d'une interruption de fourniture par le distributeur,

Les parties communes où sont situées des parties d'installation visées par le diagnostic sont accessibles.

Si l'une des conditions indiquées ci-dessus n'est pas satisfaite ou si les vérifications nécessitant une coupure ne peuvent pas être réalisées, le diagnostic ne pourra être réalisé en totalité : le diagnostiqueur signalera alors dans le rapport chaque impossibilité et les motifs correspondants.

Par ailleurs, le diagnostiqueur attire l'attention du donneur d'ordre sur le fait que sa responsabilité resterait pleinement engagée en cas d'accident ou d'incident ayant pour origine une défaillance de toute ou partie de l'installation n'ayant pu être contrôlée et lui rappelle que la responsabilité du diagnostiqueur est limitée aux points effectivement vérifiés et qu'elle ne saurait en aucun cas être étendue aux conséquences de la mise hors tension de tout ou partie de l'installation ainsi qu'au risque de non ré-enclenchement de l'appareil de coupure.

**Le diagnostic ne porte pas sur le fonctionnement des installations électriques mais sur son état apparent visant la sécurité des personnes et des biens**

Référence : DIA-SRD01-2109-003  
Réalisé par Lionel SORDES  
Pour le compte de Acmé Expertises

Date de réalisation : 12 septembre 2021 (Valable 6 mois)  
Selon les informations mises à disposition par arrêté préfectoral :  
N° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017.

## REFERENCES DU BIEN

Adresse du bien

**3 Rue de l'Eglise  
65140 Monfaucon**

Parcelle(s) :

0B0232, 0B0233, 0B0234, 0B0235, 0B0421

Vendeur

**Monsieur, Madame David GOSLING**



## SYNTHESE

A ce jour, la commune est soumise à l'obligation d'Information Acquéreur Locataire (IAL). Une déclaration de sinistre indemnisé est nécessaire.

Votre commune				Votre immeuble		
Type	Nature du risque	Etat de la procédure	Date	Concerné	Travaux	Réf.
PPRn	Inondation	approuvé	27/02/2019	non	non	p.4
Zonage de sismicité : 3 - Modérée*				oui	-	-
Zonage du potentiel radon : 1 - Faible**				non	-	-

\* Zonage sismique de la France d'après l'annexe des articles R563-1 à 8 du Code de l'Environnement modifiés par les Décrets n°2010-1254 et n°2010-1255 du 22 octobre 2010 ainsi que par l'Arrêté du 22 octobre 2010 (nouvelles règles de construction parasismique - EUROCODE 8).

\*\* Situation de l'immeuble au regard des zones à potentiel radon du territoire français définies à l'article R. 1333-29 du code de la santé publique modifié par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018, délimitées par l'Arrêté interministériel du 27 juin 2018.

Informations complémentaires	Zone
Zonage du retrait-gonflement des argiles	<b>Aléa Moyen (2)</b>
Plan d'Exposition au Bruit*	<b>Non concerné</b>

\* Information cartographique consultable en mairie et en ligne à l'adresse suivante : <https://www.geoportail.gouv.fr/donnees/plan-dexposition-au-bruit-peb>

## SOMMAIRE

Synthèse.....	1
Imprimé officiel.....	3
Localisation sur cartographie des risques.....	4
Déclaration de sinistres indemnisés.....	5
Prescriptions de travaux, Documents de référence, Conclusions.....	6
Annexes.....	7

## Etat des Risques et Pollutions

aléas naturels, miniers ou technologiques, sismicité, potentiel radon et pollution des sols

en application des articles L.125-5 à 7, R.125-26, R.563-4 et D.563-8-1 du Code de l'environnement et de l'article L.174-5 du nouveau Code minier

### 1. Cet état, relatif aux obligations, interdictions, servitudes et prescriptions définies vis-à-vis des risques naturels, miniers ou technologiques concernant l'immeuble, est établi sur la base des informations mises à disposition par arrêté préfectoral

n° **65-2017-03-17-006** du **17/03/2017**

#### Situation du bien immobilier (bâti ou non bâti)

Document réalisé le : **12/09/2021**

#### 2. Adresse

Parcelle(s) : 0B0232, 0B0233, 0B0234, 0B0235, 0B0421

3 Rue de l'Eglise 65140 Monfaucou

#### 3. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques naturels [PPRn]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

prescrit oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

appliqué par anticipation oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRn

approuvé oui  non

Les risques naturels pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Inondation  Crue torrentielle  Remontée de nappe  Submersion marine  Avalanche   
Mouvement de terrain  Mvt terrain-Sécheresse  Séisme  Cyclone  Eruption volcanique   
Feu de forêt  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRn

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR naturel ont été réalisés

oui  non

#### 4. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques miniers [PPRm]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

prescrit oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

appliqué par anticipation oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRm

approuvé oui  non

Les risques miniers pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque miniers  Affaissement  Effondrement  Tassement  Emission de gaz   
Pollution des sols  Pollution des eaux  autre

L'immeuble est concerné par des prescriptions de travaux dans le règlement du ou des PPRm

oui  non

si oui, les travaux prescrits par le règlement du PPR miniers ont été réalisés

oui  non

#### 5. Situation de l'immeuble au regard de plans de prévention des risques technologiques [PPRt]

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

approuvé oui  non

L'immeuble est situé dans le périmètre d'un PPRt

prescrit oui  non

Les risques technologiques pris en compte sont liés à :

(les risques grisés ne font pas l'objet d'une procédure PPR sur la commune)

Risque industriel  Effet thermique  Effet de surpression  Effet toxique  Projection

L'immeuble est situé en secteur d'expropriation ou de délaissement

oui  non

L'immeuble est situé en zone de prescription

oui  non

Si la transaction concerne un logement, les travaux prescrits ont été réalisés

oui  non

Si la transaction ne concerne pas un logement, l'information sur le type de risques auxquels l'immeuble est exposé ainsi que leur gravité, probabilité et cinétique, est jointe à l'acte de vente ou au contrat de location

oui  non

#### 6. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte de la sismicité

en application des articles R.563-4 et D.563-8-1 du code de l'environnement modifiés par l'Arrêté et les Décrets n°2010-1254 / 2010-1255 du 22 octobre 2010.

L'immeuble est situé dans une commune de sismicité : Forte Moyenne **Modérée** Faible Très faible  
zone 5  zone 4  **zone 3**  zone 2  zone 1

#### 7. Situation de l'immeuble au regard du zonage réglementaire pour la prise en compte du potentiel radon

en application des articles R.125-23 du code de l'environnement et R.133-29 du code de la santé publique, modifiés par le Décret n°2018-434 du 4 juin 2018

L'immeuble se situe dans une Zone à Potentiel Radon : Significatif Faible avec facteur de transfert Faible  
zone 3  zone 2  zone 1

#### 8. Information relative aux sinistres indemnisés par l'assurance suite à une catastrophe naturelle

L'information est mentionnée dans l'acte authentique constatant la réalisation de la vente

oui  non

#### 9. Situation de l'immeuble au regard de la pollution des sols

L'immeuble est situé dans un Secteur d'Information sur les Sols (SIS)

oui  non

Aucun SIS ne concerne cette commune à ce jour

#### Parties concernées

Vendeur Monsieur, Madame David GOSLING à le

Acquéreur à le

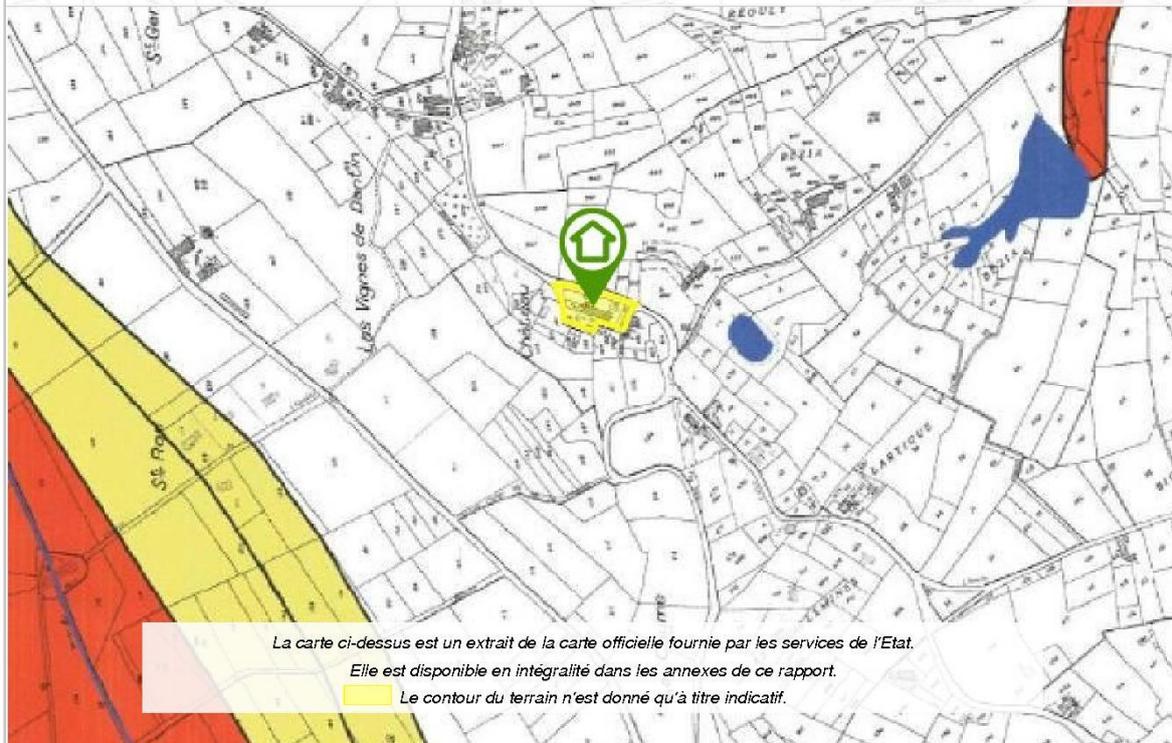
Attention ! S'ils n'impliquent pas d'obligation ou d'interdiction réglementaire particulière, les aléas connus ou prévisibles qui peuvent être signalés dans les divers documents d'information préventive et concerner le bien immobilier, ne sont pas mentionnés par cet état.

## Inondation

PPRn Inondation, approuvé le 27/02/2019 (multirisque)

## Non concerné\*

\* L'immeuble n'est pas situé dans le périmètre d'une zone à risques



## Déclaration de sinistres indemnisés

### en application des articles L 125-5 et R125-26 du Code de l'environnement

Si, à votre connaissance, l'immeuble a fait l'objet d'une indemnisation suite à des dommages consécutifs à des événements ayant eu pour conséquence la publication d'un arrêté de catastrophe naturelle, cochez ci-dessous la case correspondante dans la colonne "Indemnisé".

#### Arrêtés CATNAT sur la commune

Risque	Début	Fin	JO	Indemnisé
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	24/01/2009	27/01/2009	29/01/2009	<input type="checkbox"/>
Par une crue (débordement de cours d'eau) - Par ruissellement et coulée de boue	25/12/1999	29/12/1999	30/12/1999	<input type="checkbox"/>
Mouvement de terrain				
Sécheresse et réhydratation - Tassements différentiels	01/05/1989	30/09/1990	29/12/2000	<input type="checkbox"/>
Tempête (vent)	06/11/1982	10/11/1982	19/11/1982	<input type="checkbox"/>

Pour en savoir plus, chacun peut consulter en préfecture ou en mairie, le dossier départemental sur les risques majeurs, le document d'information communal sur les risques majeurs et, sur internet, le portail dédié à la prévention des risques majeurs : [www.prim.net](http://www.prim.net)

Préfecture : Tarbes - Hautes-Pyrénées  
Commune : Monfaucon

**Adresse de l'immeuble :**  
3 Rue de l'Eglise  
Parcelle(s) : 0B0232, 0B0233, 0B0234, 0B0235,  
0B0421  
65140 Monfaucon  
France

Etabli le : \_\_\_\_\_

Vendeur : \_\_\_\_\_

Monsieur, Madame David GOSLING

Acquéreur : \_\_\_\_\_

## Prescriptions de travaux

Aucune

## Documents de référence

Aucun

## Conclusions

L'Etat des Risques délivré par Acmé Expertises en date du 12/09/2021 fait apparaître que la commune dans laquelle se trouve le bien fait l'objet d'un arrêté préfectoral n°65-2017-03-17-006 en date du 17/03/2017 en matière d'obligation d'Information Acquéreur Locataire sur les Risques Naturels, Miniers et Technologiques.

Selon les informations mises à disposition dans le Dossier Communal d'Information, le BIEN est ainsi concerné par :

- Le risque sismique (niveau 3, sismicité Modérée) et par la réglementation de construction parasismique EUROCODE 8

Le BIEN est également concerné par :

- L'aléa retrait-gonflement des argiles (aléa Moyen)

## Sommaire des annexes

> Arrêté Préfectoral départemental n° 65-2017-03-17-006 du 17 mars 2017

> Cartographies :

- Cartographie réglementaire du PPRn multirisque, approuvé le 27/02/2019
- Cartographie réglementaire de la sismicité

*A titre indicatif, ces pièces sont jointes au présent rapport.*



PRÉFÈTE DES HAUTES-PYRÉNÉES

Direction des services du Cabinet

ARRETE N° : 65-2017-03-17-006

Service interministériel  
de défense et de protection civiles

**Relatif à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs dans le département des Hautes-Pyrénées.**

Pôle protection civile

**La Préfète des Hautes-Pyrénées,**

**Vu** le code général collectivités territoriales ;

**Vu** le code de l'environnement, notamment les articles L.125-5 et R.125-23 à R.125-27 ;

**Vu** le décret n° 2010-1255 du 22 octobre 2010 portant délimitation des zones de sismicité du territoire français ;

**Vu** le code la construction et de l'habitation, notamment ses articles L.271-4 et L.271-5 ;

**Vu** le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs ;

**Sur** proposition de Madame la directrice des services du Cabinet.

**ARRÊTE**

**ARTICLE 1 -**

Le présent arrêté abroge et remplace l'arrêté préfectoral n° 2014349-0001 du 15 décembre 2014 fixant la liste des communes concernées par l'obligation d'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels ou technologiques majeurs.

**ARTICLE 2 -**

Tous les éléments nécessaires à l'information des acquéreurs et des locataires de biens immobiliers sur les risques naturels et technologiques majeurs sont consignés dans un dossier communal d'informations.

Ce dossier et les documents de référence sont librement consultables en préfecture, sous-préfecture et mairie concernée

Le dossier comprend :

- la liste des risques naturels prévisibles et des risques technologiques dans un PPR approuvé ou prescrit, auxquels la commune est exposée sur tout ou partie de son territoire
- la liste des documents auxquels le vendeur ou le bailleur peut se référer,

.../...

Horaires : Délivrance des titres (du lundi au jeudi 8h30-12h 13h30-16h00, le vendredi 8h30-12h) - Autres bureaux (du lundi au vendredi 9h-12h 14h-16h30)  
Préfecture - Place Charles de Gaulle - CS 61350 - 65013 TARBES Cedex 9 - Tél : 05 62 56 65 65 - Télécopie : 05 62 51 20 10  
courriel : [prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr](mailto:prefecture@hautes-pyrenees.gouv.fr) - Site Internet : [www.hautes-pyrenees.gouv.fr](http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr)

- la cartographie des zones exposées ou réglementée,
- le niveau de sismicité réglementaire attaché à la commune.

Ce dossier et les documents de référence mentionnés ci-dessus sont librement consultables en mairie, préfecture et sous-préfecture.

Le dossier d'informations est accessible à partir du site internet de la préfecture à la rubrique « Information Acquéreurs Locataires » (IAL) :

<http://www.hautes-pyrenees.gouv.fr/>

**Article 3 -**

Ces éléments d'informations sont mis à jour au regard des situations mentionnées à l'article R.125-25 du code de l'environnement.

**Article 4 -**

Une copie du présent arrêté et les annexes sont adressés aux maires, pour être tenus à la disposition des acquéreurs et des locataires, et à la chambre départementale des notaires.

Le présent arrêté sera affiché en mairie et publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

**Article 5 -**

Mme la Directrice des services du cabinet, M. le Secrétaire Général de la préfecture, Mme la sous-préfète d'Argelès-Gazost, M. le sous-préfet de Bagnères-de-Bigorre, Mmes et MM les chefs de service régionaux ou départementaux et Mmes et MM les maires des communes concernées sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

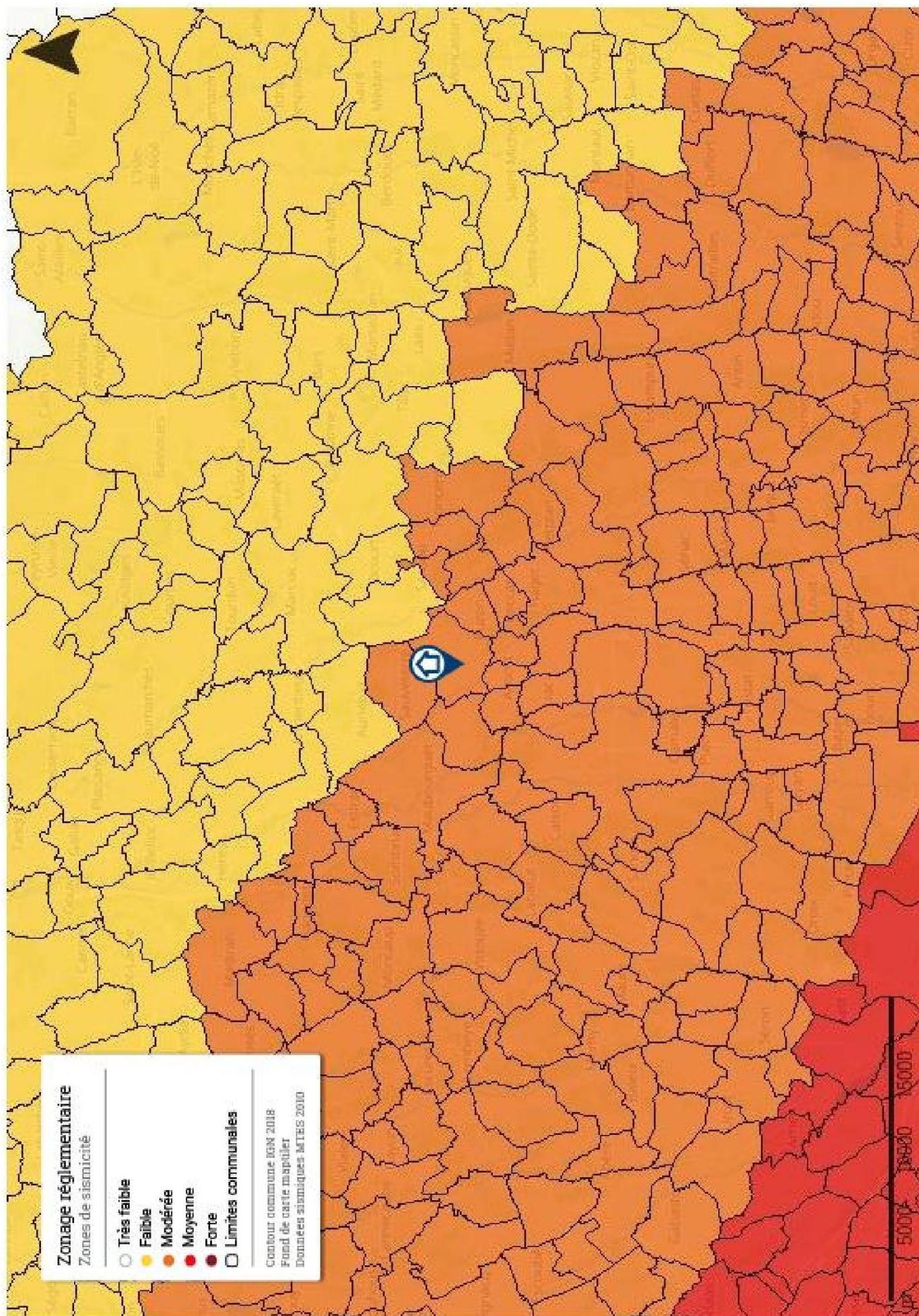
Tarbes, le

17 MARS 2017

Béatrice LAGARDE







➤ Attestation d'assurance

**Sarl GALEY - LABAUTHE ASSURANCES**  
 21 Place Dupuy  
 31000 TOULOUSE  
 Tel. 05 62 73 09 09  
 Email. [agence.galeylabauthe@axa.fr](mailto:agence.galeylabauthe@axa.fr)  
 n° Orias 10 053 214



Assurance et Banque

**ATTESTATION D'ASSURANCE**

La société AXA FRANCE représentée par la SARL GALEY – LABAUTHE ASSURANCES atteste que l'entreprise ACME EXPERTISES représentée par Messieurs ERIC MACK ET LIONEL SORDES, domiciliée 6 Rue Lucie Aubrac 32000 AUCH est titulaire du contrat suivant, en cours pour la période du 01/01/2021 au 31/12/2021 couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile suivant les dispositions des conditions générales et particulières :

**ASSURANCE RESPONSABILITE CIVILE N° 1148866204 Contrat « Groupe »**

Pour les activités désignées ci-dessous, telles que décrites aux conditions particulières du contrat ci-dessus référencés et exercées conformément aux dispositions des décrets et lois en vigueur :

- |   |   |
|---|---|
| Photo 360 et visite virtuelle   | Argiles   |
| Assainissement non collectif  | ENSA (Etat des Nuisances Sonores Aériennes)   |
| Assainissement collectif  | Etat parasitaire  |
| Diagnostic de Performance Energétique sans mention                          | Etat relatif à la présence de Termites dans le bâti   |
| Constat Amiante Vente sans mention  | Mérules   |
| Dossier Technique Amiante sans mention                                      | Superficie Carrez/Habitable et autres   |
| Dossier Technique Amiante avec mention                                      | Amiante avant démolition  |
| Constat du Risque d'Exposition au Plomb (vente, location, parties communes) | Amiante avant travaux immeubles bâtis   |
| Contrôle périodique amiante   | Plomb avant démolition  |
| Dossier Amiante Parties Privatives  | Termites avant démolition   |
| Etat des installations intérieures d'Electricité                            | Sécurité piscine  |
| Etat des installations intérieures de Gaz                                   | qualité de l'air (benzène, CO2, formaldéhyde)   |
| Etat des Risques et Pollutions  | Mission de mesures d'activité volumique de radon dans les bâtiments et activités prévus à l'article R 4451-44 du code du travail et chez les particuliers |
| Etat des Risques de pollution des sols (ERPS)                               |   |

**Extrait du tableau des garanties spécifiques à l'assuré désigné ci-dessus et par Cabinet de diagnostics :**

1. Tous dommages corporels matériels et immatériels consécutifs confondus : 10.772.913 € par sinistre
2. Faute inexcusable (dommages corporels) 1.000.000 € par sinistre et 2.000.000 € par année d'assurance
3. Atteinte à l'environnement :  
 - Tous dommages confondus : 788.630 € par année d'assurance
4. Dommages immatériels non consécutifs : 2.000.000 € par année d'assurance
5. Dommages aux biens confiés : 345.145 € par sinistre
6. Défense : inclus dans la garantie mise en jeu
7. Recours : 28.354 € par litige

La présente attestation ne peut engager la compagnie AXA FRANCE en dehors des limites précisées par les clauses et conditions du contrat auquel il se réfère.

Fait à Toulouse, le 10 décembre 2020

Pour la Sarl GALEY – LABAUTHE ASSURANCES



> Certificat de compétence



# Certificat de compétences Diagnostiqueur Immobilier

N° CPDI2810 Version 003

Je soussigné, Philippe TROYAUX, Directeur Général d'I.Cert, atteste que :

**Monsieur MACK Eric**

Est certifié(e) selon le référentiel I.Cert dénommé CPE DI DR 01, dispositif de certification de personnes réalisant des diagnostics immobiliers pour les missions suivantes :

Amiante avec mention	Amiante Avec Mention** Date d'effet : 14/08/2017 - Date d'expiration : 13/08/2022
Amiante sans mention	Amiante Sans Mention* Date d'effet : 14/08/2017 - Date d'expiration : 13/08/2022
DPE individuel	Diagnostic de performance énergétique sans mention : DPE individuel Date d'effet : 25/08/2017 - Date d'expiration : 24/08/2022
Electricité	Etat de l'installation intérieure électrique Date d'effet : 28/01/2019 - Date d'expiration : 27/01/2024
Gaz	Etat de l'installation intérieure gaz Date d'effet : 30/10/2017 - Date d'expiration : 29/10/2022
Plomb	Plomb : Constat du risque d'exposition au plomb Date d'effet : 08/08/2017 - Date d'expiration : 07/08/2022
Termites	Etat relatif à la présence de termites dans le bâtiment - France métropolitaine Date d'effet : 08/08/2017 - Date d'expiration : 07/08/2022

En foi de quoi ce certificat est délivré, pour valoir et servir ce que de droit.  
Edité à Saint-Grégoire, le 29/01/2019.



\* Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans les bâtiments autres que ceux relevant de la mention.  
\*\*Missions de repérage des matériaux et produits de la liste A et des matériaux et produits de la liste B et évaluations périodiques de l'état de conservation des matériaux et produits de la liste A dans des immeubles de grande hauteur, dans des établissements recevant du public répondant aux catégories 1 à 4, dans des immeubles de travail hébergeant plus de 300 personnes ou dans des bâtiments industriels. Missions de repérage des matériaux et produits de la liste C. Les examens visuels à l'issue des travaux de retrait ou de confinement. Arrêté du 21 novembre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs des constats de risque d'exposition au plomb, des diagnostics du risque d'intoxication par le plomb des peintures ou des contrôles après travaux en présence de plomb, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 25 juillet 2016 définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques opérateurs de repérages, d'évaluation périodique de l'état de conservation des matériaux et produits contenant de l'amiante, et d'examen visuel après travaux dans les immeubles bâtis et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 30 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état relatif à la présence de termites dans le bâtiment et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 15 octobre 2006 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant le diagnostic de performance énergétique ou l'attestation de prise en compte de la réglementation thermique, et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 6 juin 2007 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure de gaz et les critères d'accréditation des organismes de certification - Arrêté du 8 juillet 2008 modifié définissant les critères de certification des compétences des personnes physiques réalisant l'état de l'installation intérieure d'électricité et les critères d'accréditation des organismes de certification.



Parc d'Affaires, Espace Performance – Bât K – 35760 Saint-Grégoire

CPE DI FR 11 rev13

AUCH, le 12/09/2021

Monsieur, Madame David GOSLING

3 rue de l'église  
65140 MONFAUCON

Référence Rapport : DIA-SRDO1-2109-003

Objet : **Attestation sur l'honneur**

3 rue de l'église  
65140 MONFAUCON  
Maison individuelle  
Date de la visite : 03/09/2021

Madame, Monsieur,

Conformément à l'article R.271-3 du Code de la Construction et de l'Habitation, je soussigné, Messieurs ERIC MACK et LIONEL SORDES, atteste sur l'honneur être en situation régulière au regard des articles L.271-6 et disposer des moyens en matériel et en personnel nécessaires à l'établissement des états, constats et diagnostics composant le Dossier de Diagnostic Technique (DDT).

Ainsi, ces divers documents sont établis par une personne :

Présentant des garanties de compétence et disposant d'une organisation et de moyens - appropriés (les différents diagnostiqueurs possèdent les certifications adéquates - référence indiquée sur chacun des dossiers),

Ayant souscrit une assurance permettant de couvrir les conséquences d'un engagement de sa responsabilité en raison de ses interventions (montant de la garantie de 2.000.000 par sinistre et par année d'assurance),

N'ayant aucun lien de nature à porter atteinte à son impartialité et à son indépendance ni avec le propriétaire ou son mandataire qui fait appel à elle, ni avec une entreprise pouvant réaliser des travaux sur les ouvrages, installations ou équipements pour lesquels il lui est demandé d'établir l'un des documents constituant le DDT.

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Messieurs ERIC MACK et LIONEL SORDES  
ACME EXPERTISES





## Conditions particulières d'exécution du dossier de diagnostic technique

### Textes de référence

Article L.271-4 à L.271-6 du Code de la Construction et de l'Habitation

Article R.271-1 à R.271-5 du CCH

Ordonnance 2005-655 du 8 juin 2005

### Précisions sur le dossier de diagnostic technique (DDT)

Un dossier de diagnostic technique, fourni par le bailleur, doit être annexé au contrat de location lors de sa signature ou de son renouvellement et comprend le cas échéant un diagnostic de performance énergétique, un constat de risque d'exposition au plomb et un état des risques naturels et technologiques. Pour les logements situés dans un immeuble collectif dont le permis de construire a été délivré avant le 1<sup>er</sup> janvier 1975, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017. Pour les autres logements, l'état de l'installation intérieure de gaz et d'électricité devront être réalisés pour les contrats de location signés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

En cas de vente de tout ou partie d'un immeuble bâti, un dossier de diagnostic technique, fourni par le vendeur, est annexé à la promesse de vente ou, à défaut de promesse, à l'acte authentique de vente. En cas de vente publique, le dossier de diagnostic technique est annexé au cahier des charges. Il doit, suivant le type de biens, contenir les documents suivants :

- Un constat de risque d'exposition au plomb (CREP),
- Un état mentionnant la présence ou l'absence d'amiante,
- Un état relatif à la présence de termites dans le bâtiment,
- Un état de l'installation intérieure de gaz,
- Un état des risques naturels miniers et technologiques,
- Un diagnostic de performance énergétique (DPE),
- Un état de l'installation intérieure d'électricité,
- Un document établi à l'issue du contrôle des installations d'assainissement non collectif (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011).

Si l'un de ces documents produits lors de la signature de la promesse de vente n'est plus en cours de validité à la date de la signature de l'acte authentique de vente, il est remplacé par un nouveau document pour être annexé à l'acte authentique de vente.

D'après l'article R.271-4 du Code de la Construction et de l'Habitation, est puni de l'amende prévue pour les contraventions de la cinquième classe le fait :

- Pour une personne d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique sans respecter les conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies par les articles R. 271-1 et R. 271-2 et les conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6 ;
- Pour un vendeur de faire appel, en vue d'établir un document contenu dans le dossier de diagnostic technique, à une personne qui ne satisfait pas aux conditions de compétences, d'organisation et d'assurance définies aux articles R. 271-1 et R. 271-2 ou aux conditions d'impartialité et d'indépendance exigées à l'article L. 271-6.

La récidive est punie conformément aux dispositions de l'article 132-11 du code pénal.

Aucun formalisme particulier n'est prévu par le législateur pour la réalisation du DDT.